



jaarverslag
rapport annuel
annual report
1999



Table des matières

2

Préambule des Administrateurs délégués aux actionnaires	3
Chiffres clés consolidés	5
Le concept Kinopolis appliqué en 1999	7
Structure du groupe	8
Organisation interne	10
Effectifs	11
Rapport du Conseil d'administration	12
Aperçu des activités menées en 1999	13
Perspectives	22
Deuxième opération publique	26
Modifications des statuts	27
Rachat d'actions propres	28
Événements importants après la clôture de l'exercice	29
Corporate governance	30
Proposition d'affectation des résultats	34
Commentaire sur le bilan et le compte de résultats consolidés	35
Commentaire sur le bilan et le compte de résultats statutaires	49
Comptes annuels consolidés	52
Rapport du Commissaire-Réviseur sur les comptes annuels consolidés	72
Comptes annuels statutaires	74
Rapport du Commissaire-Réviseur sur les comptes annuels statutaires	94
Calendrier financier	96

Préambule

des Administrateurs Délégués aux Actionnaires

3

Pour Kinopolis Group, l'année dernière a été marquée par des décisions importantes relatives à son expansion européenne et à la mise en place de nouvelles structures. Ces structures doivent garantir un fonctionnement efficace et productif de l'ensemble de nos implantations, filiales et services.

En raison de la faiblesse relative de l'offre cinématographique, le secteur cinématographique a connu en 1999 une baisse du nombre de spectateurs à l'échelle mondiale (allant de 10 à 25%). Grâce à une programmation très variée, Kinopolis Group a réussi à limiter cette baisse à 9% pour ses implantations belges, sans que cela n'affecte significativement son résultat courant.

Avec 19.106.000 spectateurs, Kinopolis Group a enregistré sur son marché européen une augmentation de 7% en nombre de spectateurs.

Par rapport à 1997, *une année cinématographique qui se situe dans la bonne moyenne*, Kinopolis a réalisé une progression de 31% du nombre de ses spectateurs.

La croissance du chiffre d'affaires lié à l'exploitation cinématographique (à l'exclusion de CinemaxX AG) a atteint 6,3%.

La progression de 14,9% des produits d'exploitation doit être considérée en tenant compte de l'incorporation de CinemaxX AG et de la croissance résultant de l'ouverture des implantations Kinopolis à Madrid (1998), Thionville et Mulhouse (tous deux en 1999).

Le **résultat net courant** de l'exploitation des complexes cinématographiques s'établit à 665 Mio BEF.

Par rapport à 1998, le recul du résultat net courant s'explique par les frais d'établissement et de démarrage supplémentaires, la baisse du nombre de spectateurs sur les marchés existants et la contribution limitée au résultat de Decatron, la société de recherche et de développement de Kinopolis Group.

Comme Kinopolis Group, en tant qu'entreprise de croissance, utilise exclusivement son cash-flow pour la réalisation des nouveaux projets et garantissant son potentiel de croissance en Europe, il nous semble indispensable que l'on accorde une grande attention à l'EBITDA et au Cash-flow net. En raison de l'ouverture accélérée de multiplexes et de mégaplexes, les frais de mise en route, comme les frais de financement et d'ouverture, pèsent davantage sur le résultat net. Le Cash-flow courant est de 1.184 Mio BEF. L'EBITDA a progressé de 113 Mio BEF. Les marges EBITDA sur le chiffre d'affaires sont demeurées supérieures à 23%.

Decatron s'est exclusivement concentré en 1999 sur le développement de projets Kinopolis. Si cette option a pesé sur le résultat d'exploitation, elle a permis à Decatron et à Kinopolis de protéger leur expertise et leur savoir-faire.

Kinopolis Group conserve en outre un **avantage concurrentiel**, dont le groupe recueille dès aujourd'hui les fruits sur le plan stratégique.

La croissance accélérée qui a caractérisé la préparation et la réalisation de nouveaux projets en Europe (*France, Espagne, Suisse, Pologne et Italie*), a entraîné une augmentation des coûts de développement et de démarrage.

A court terme, l'impact se traduira clairement par la constitution d'un réseau étendu et performant de salles de cinéma, conforme à la stratégie d'expansion de Kinopolis Group.

La participation dans **CinemaxX AG** à concurrence de 30% a été proportionnellement consolidée pour le second semestre de 1999. L'écart de consolidation qui résulte de la consolidation proportionnelle de cette participation à hauteur de 30% a été directement porté en déduction des fonds propres consolidés, pour un montant de 2,9 mia. BEF. Le solde, à concurrence de 922 Mio BEF, a été retenu sous la rubrique "écarts de consolidation actifs" et amorti à 10% sur une période de 6 mois. Il s'agit d'une économie de 149 Mio BEF.

Notre expansion européenne s'est encore concrétisée cette année par la mise en service de plusieurs nouvelles implantations. Les extensions prévues permettront à **Kinepolis Group** de renforcer son expansion européenne et sa présence dans 7 pays européens (*Belgique, Pays-Bas, France, Espagne, Italie, Suisse et Pologne*). Le co-contrôle, exercé conjointement avec Senator Film AG sur CinemaxX AG, et un accord de management opérationnel avec UFA Theater GmbH, signé le 18 avril 2000, ont permis de créer le groupe cinématographique européen le plus important.

Alors qu'au cours des années précédentes, la croissance du parc des salles était en moyenne de 15%, Kinepolis Group prévoit de réaliser d'ici au terme de l'an 2000 **une croissance de 40% du parc de salles et de la capacité de sièges**, avec un impact positif sur les résultats dès 2001. Par rapport à 1997, la progression atteint 84 %.

Lors de l'année écoulée, des investissements importants ont été consentis pour mettre sur pied la structure internationale qui doit précisément permettre ces activités de construction et d'exploitation.

Le nombre de spectateurs généré par Kinepolis Group constituera bientôt la base qui lui permettra de jouer un rôle de premier plan dans le processus de consolidation en Europe et de développer rapidement une **plate-forme de billetterie** sur Internet pour tirer parti des opportunités qui y sont associées en matière de **commerce électronique**.

Même s'il est encore trop tôt pour établir des prévisions chiffrées de la fréquentation des salles en l'an 2000, les 3 premiers mois de cette année permettent néanmoins de donner une indication: on constate une **augmentation assez importante** en **Belgique** et sur les autres principaux marchés.

C'est donc en toute confiance et forts surtout de la conviction et de l'engagement de tous nos collaborateurs, que nous œuvrerons résolument au développement futur de l'entreprise, en nous fondant sur le sens des réalités et en respectant les objectifs fixés.



Joost Bert
Administrateur délégué



Florent Gijbels
Administrateur délégué

Chiffres clés consolidés

5

(en .000)	BEF			EURO		
	1999	1998	1997	1999	1998	1997
<i>pour l'exercice 1999</i>						
Spectateurs Kinopolis Group (nombre)	19.106	17.861	14.546	///	///	///
Spectateurs CinemaxX AG (nombre) ⁽¹⁾	9.400	///	///	///	///	///
Chiffre d'affaires de l'exploitation cinémat. excl. CinemaxX AG	5.161.125	4.856.971	4.530.000	127.941	120.401	112.296
Chiffre d'affaires de l'exploitation cinémat. incl. CinemaxX AG	6.152.235	-	-	152.510	-	-
Chiffre d'affaires consolidé Groupe (incl. CinemaxX AG)	6.643.482	5.952.071	4.530.048	164.688	147.548	112.297
Produits d'exploitation incl. CinemaxX AG	7.138.845	6.213.134	4.725.660	176.967	154.020	117.146
EBITDA ⁽²⁾	1.562.394	1.449.305	1.058.000	38.731	35.928	26.227
Résultat d'exploitation	549.435	644.107	456.977	13.620	15.967	11.328
Résultat financier	-177.455	-178.067	-176.321	-4.399	-4.414	-4.371
Résultat courant avant impôts	371.980	466.040	280.656	9.221	11.553	6.957
Produit exceptionnel	33.333	-108	-17.589	826	-3	-436
Résultat avant impôts	405.313	465.932	278.699	10.047	11.550	6.909
Résultat net consolidé du Groupe après impôts.	198.446	268.359	98.775	4.919	6.652	2.449
Résultat net courant corrigé ⁽³⁾ avant impôts	565.654	579.979	285.988	14.022	14.377	7.089
Résultat net courant	356.220	379.859	106.065	8.830	9.416	2.629
Amortissements - Goodwill	135.348	95.252	3.756	3.355	2.361	93
Bénéfice net par action	28,63	43,05	17,67	0,71	1,07	0,44
Résultat net courant par action	51,40	60,94	18,97	1,27	1,51	0,47
Nombre d'actions	6.930.778	6.233.553	5.591.182	6.930.778	6.233.553	5.591.182

Après concertation avec la Commission Bancaire et Financière belge, Kinopolis Group a procédé, après publication dans la presse financière, à une élimination du chiffre d'affaires de Decatron, résultant de la création des projets en 1999, à hauteur de 1.461 Mio BEF au profit respectivement des produits immobilisés et des charges directes (achat de tiers). On obtient ainsi une image plus fidèle de l'état financier.

⁽¹⁾ Spectateurs CinemaxX AG 30/6/1999-31/12/1999

⁽²⁾ EBITDA: Earnings before interests, taxes, depreciation and amortisation, soit les résultats d'exploitation avant intérêts, amortissements, hors réduction de valeur, et avant imposition

⁽³⁾ Résultat courant: résultat corrigé des éléments exceptionnels, amortissements sur les frais immobilisés des augmentations de capital, amortissements sur les écarts de consolidation et pour les intérêts des crédits de pont pour l'augmentation de capital.



Le concept Kinopolis appliqué en 1999

7

Kinopolis Group a continué en 1999 à œuvrer pour:

- ***le développement de nouveaux projets***

Le programme d'expansion prévoyait la construction et la mise en exploitation de deux nouveaux multiplexes, alors que pour le marché européen, un programme intensif était achevé pour l'achat de terrains et l'obtention des permis de construction et d'exploitation. .

Dans la perspective de l'expansion réaliste durant les années 2000 et 2001, des négociations minutieuses ont été conduites avec les différentes administrations publiques dans pas moins de six pays.

Indépendamment du fait que Kinopolis Group dispose d'un des plus récents et des plus performants parcs de salles, le programme des travaux d'entretien et d'embellissement a été mis en œuvre de manière conséquente dans les complexes existants.

Les travaux d'adaptation et d'amélioration avaient pour but non seulement de défendre le "Quality label" de Kinopolis, mais aussi de le renforcer. Dans une telle approche, le "Quality Control" joue un rôle prépondérant.

- ***la mise sur pied d'une structure internationale à la lumière des nouvelles implantations qui seront réalisées dans le courant de l'année 2000 sur les différents marchés Kinopolis.***

Dans la perspective de pas moins de 6 réalisations, des structures de marketing et opérationnelles ont été mises en place, dans le but avant tout de pouvoir garantir une approche homogène de l'exploitation dans toutes les implantations, existantes et nouvelles, de Kinopolis Group.

- ***La mise en place de structures opérationnelles et de marketing et des effectifs correspondants.***

En 1998, après la fusion des Groupes Bert et Claeys et après l'entrée en bourse, le principe d'une "Marketing Driven Company" a été introduit. Inspirée notamment par la politique d'expansion européenne, une telle approche s'est imposée dans toutes les implantations de Kinopolis Group, sans porter atteinte à l'identité des cinémas. Le renforcement des effectifs (management, staff et personnel sur le terrain) est allé de pair avec des programmes personnalisés de formation et de recyclage.

- ***Business-to-Business***

Alors qu'au départ, Kinopolis n'avait qu'une fonction purement cinématographique, une nouvelle dimension est venue s'ajouter à ses activités. En 1999, l'accent a encore été mis davantage sur le caractère polyvalent des multiplexes et des mégaplexes.

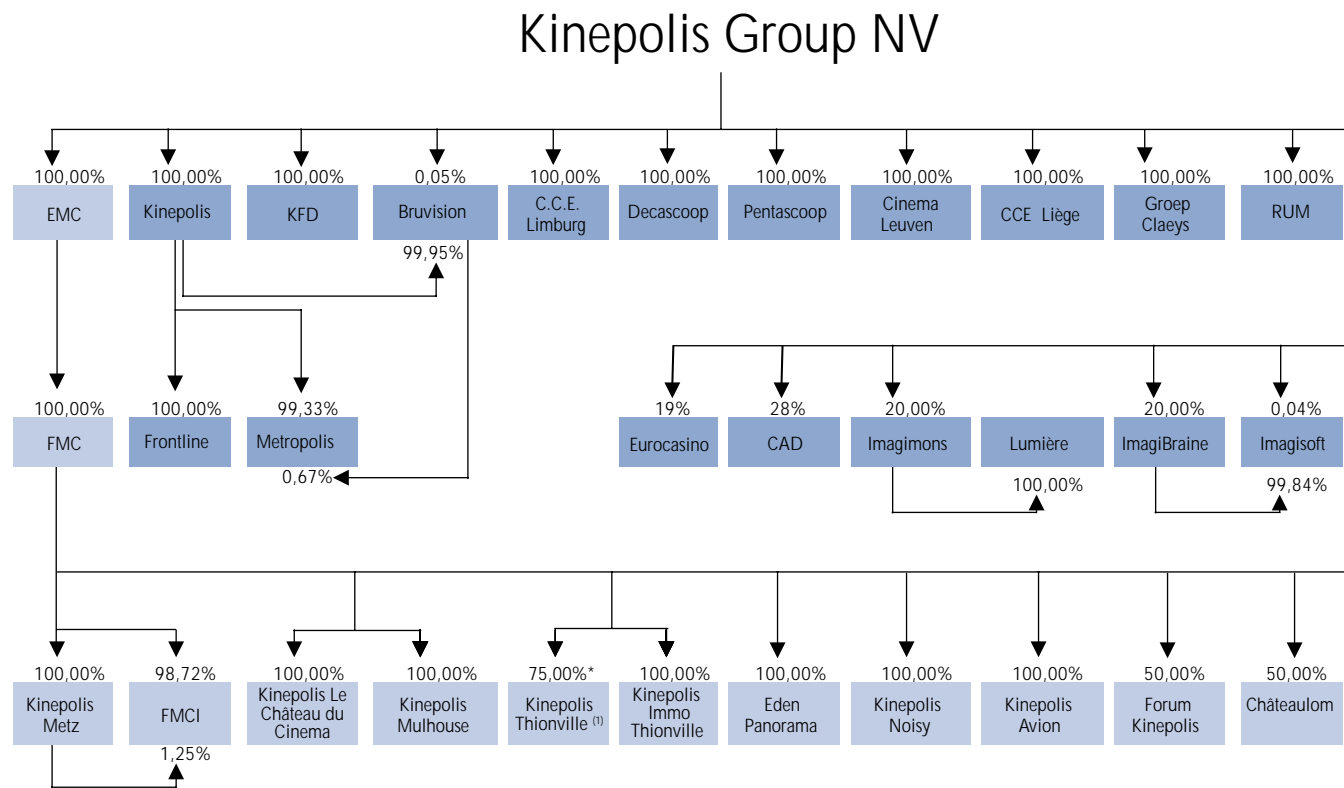
Les emplacements et les installations, de même que les facilités en matière d'accessibilité, de service et de confort, ont conduit des entreprises à utiliser aussi le cinéma pour d'autres fins que les projections habituelles. Le "Business-to-Business" est ainsi devenu, à côté des accords de partenariat, une composante non négligeable des activités commerciales menées au sein de Kinopolis Group. Il représente un chiffre d'affaires de 44.5 mio BEF pour les activités de ventes liées à des billets et à 87.2 mio BEF pour les activités non liées à des billets.

Cette stratégie s'inscrit entièrement dans la ligne de la mission de Kinopolis Group, qui consiste à créer des complexes cinématographiques à orientation multifonctionnelle, qui s'adressent autant au grand public qu'aux entreprises et aux associations. L'accent est ici clairement mis sur le concept de "Centre de Loisirs à Caractère Familial" ou d' "Urban Entertainment Center", et cela avec un accent social très marqué.

Structure du Groupe

8

Organigramme de Kinopolis Group au 31 décembre 1999

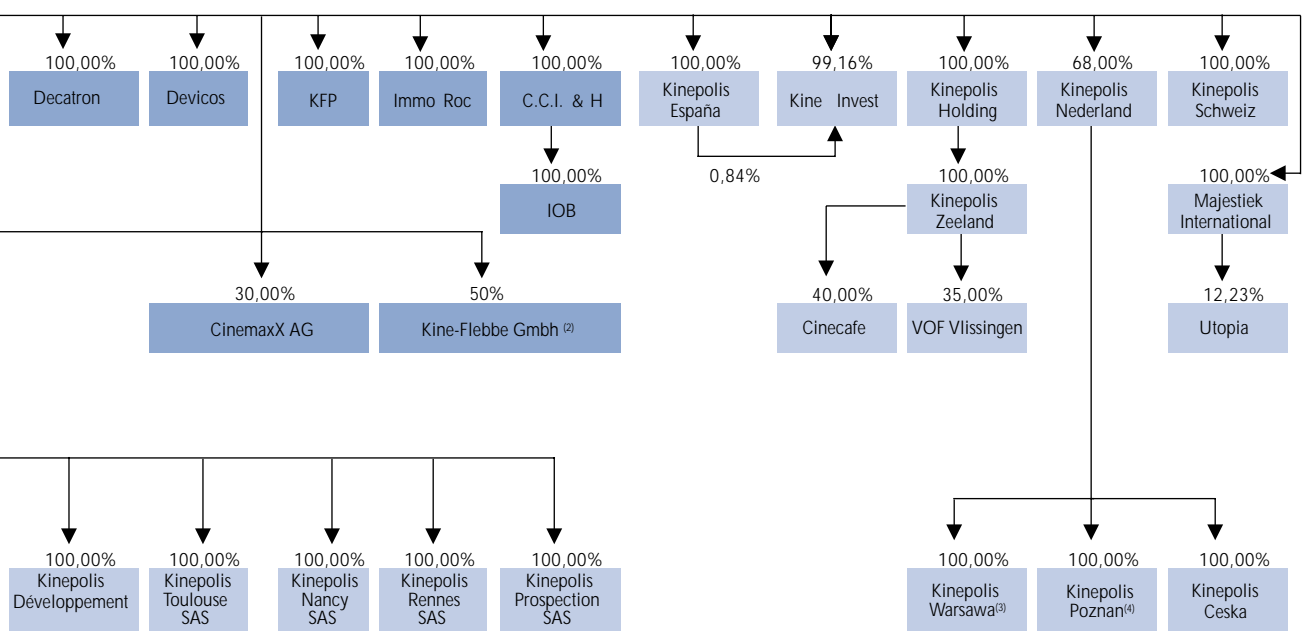


⁽¹⁾ 25% Utopia SA

⁽²⁾ Constitué avec l'intention d'incorporer les actions CinemaxX. Suite à un nouvel accord, conclu en 2000, cette société est devenue sans but.

⁽³⁾ Jadis Alpha Invest (changement de nom avril 2000)

⁽⁴⁾ Jadis Beta Invest (changement de nom avril 2000)



Organisation interne

10

On a réussi à créer, dans le respect de l'autonomie et de l'identité de chaque complexe cinématographique, une bonne synergie avec les 'Business Units' opérationnels et généraux.

- **Business Units opérationnels:**

Ils garantissent une expérience cinématographique optimale pour les spectateurs et génèrent des activités supplémentaires lorsqu'ils s'attaquent à de nouvelles niches et à de nouveaux groupes cibles pour augmenter la fréquentation des salles.

- Marketing, Sales & Operations
- Food & Beverage
- Facility Management & Internal Projects
- Projection Support
- Programming & Booking

- **Business Units généraux:**

Ils fournissent des services et garantissent le fonctionnement optimal et la croissance des activités de l'entreprise, les contrôles internes et externes, la surveillance des résultats, le profil de l'entreprise ainsi que la communication interne et externe.

- Finances & Administration
- Relations Publiques & Communications
- Développement de Projets
- Relations Humaines
- Département Juridique

Les responsables de chaque Business Unit font partie de l'équipe de management qui fait directement rapport au comité de direction. Cela vaut également pour les General Business Directors, dont chacun a un marché (pays) Kinopolis particulier dans ses compétences

- **Comité de direction:**

- **Joost Bert:** Administrateur délégué
- **Florent Gijbels:** Administrateur délégué
- **Jan Staelens:** Director Finance & Administration (responsable Finances et Administration, Service juridique, Ressources Humaines)
- **Luc Van de Casseye:** Director Research & Development (responsable du développement de nouveaux projets)
- **Gilbert Deley:** Director Corporate Marketing & Operations (responsable Marketing, Ventes et Exploitations)

Effectifs

Le succès de l'entreprise repose sur des installations performantes et sur l'utilisation des techniques les plus avancées en matière d'image et de son, mais aussi et d'abord sur ses collaborateurs. L'organisation et la structure au sein de l'exploitation sont conçues pour pouvoir déterminer l'affectation du personnel en fonction de la programmation, des saisons et des objectifs. Les structures de management et d'exploitation peuvent être modifiées en fonction du déroulement de l'exploitation et du caractère spécifique du secteur cinématographique (avec des influences tant internes qu'externes).

Tous les mouvements de personnel sont placés sous la supervision d'un département Ressources Humaines centralisé. Il appartient à chaque théâtre manager de compléter quotidiennement son effectif en fonction de l'affluence attendue.

A la fin de 1999, Kinopolis Group employait au total 1.471 travailleurs, soit une progression de 10 % par rapport à 1998. La moitié environ de ces travailleurs sont âgés de moins de 30 ans.

Les effectifs se composent pour 65% de travailleurs engagés sous contrat fixe. A la fin de 1999, le nombre de travailleurs temporaires était de 515. On comptait également 20 travailleurs intérimaires.

Effectifs par catégorie au 31/12/99

Employés	361
Ouvriers	1.110
Total	1.471
Travailleurs dans un emploi fixe:	956
Travailleurs temporaires	515
(Intérimaires)	(20)

Répartition géographique des effectifs pour 1999, 1998 et 1997

Pays	Travailleurs 1999	Travailleurs 1998	Travailleurs 1997
Belgique	931	866	935
France	328	266	218
Espagne	210	191	0
Pologne	2	0	0
Total	1471	1.323	1.153

Rapport du Conseil d'Administration

12

Aperçu des activités de Kinopolis en 1999

1. Exploitation cinématographique

Le nombre de spectateurs de Kinopolis Group a progressé en 1999 de 7 % par rapport à l'année précédente.

Ce pourcentage contraste avec la baisse (de 10 à 25 %) qui a été généralement observée dans le secteur cinématographique et qui a été attribuée à une offre cinématographique moins attractive.

Comme on l'avait prévu et annoncé, le nombre de spectateurs a également reculé sur certains marchés Kinopolis (Belgique et France), mais dans des proportions moins importantes.

L'explication réside dans le fait que, contrairement aux plus petits cinémas, les multiplexes de Kinopolis disposent d'un plus grand nombre d'écrans et peuvent donc proposer une offre cinématographique plus variée.

C'est pourquoi, durant l'année cinématographique 1999, les cinémas Kinopolis ont moins souffert de l'absence d'un nouveau "phénomène Titanic".

Supercity à Louvain offre un exemple évident de ce phénomène: le profil des spectateurs (des étudiants) correspond moins à celui du public très hétérogène qui avait massivement fait le succès de Titanic en 1998. Le choix plus sélectif que font les spectateurs du Supercity explique pourquoi la baisse est restée limitée à 1,2% dans ce multiplexe.

Il est donc raisonnable, et aussi généralement admis, qu'il faut plutôt prendre 1997 (une année cinématographique normale) comme année de référence plutôt que l'année -Titanic que fut 1998. Si on procède de la sorte, on constate que le processus de croissance se poursuit. Entre 1999 et 1997, le nombre des spectateurs a même progressé de 31%. Cette hausse est essentiellement due à l'ouverture de nouveaux complexes cinématographiques à Madrid (1998), Thionville et Mulhouse (tous deux en 1999).

Le tableau suivant donne une vue d'ensemble des cinémas Kinopolis à la fin de 1999.

APERCU GENERAL DES COMPLEXES ACTUELS DE KINEPOLIS GROUP

Complexe	Lancement	Nombre d'écrans	Nombre de sièges
B Pentascoop Kortrijk	1975	5	1.059
B Decascoop Gent	1981	12	3.658
B Opéra Liège	1981	6	1.192
B Palace Liège	1983	6	1.305
B Kinopolis Brussel	1988	25	7.547
B Metropolis Antwerpen	1993	24	8.368
F Kinopolis St-Juliën-lès-Metz	1995	14	4.014
F Kinopolis Lomme	1996	23	7.286
B Kinopolis Hasselt	1996	14	3.421
B Supercity Leuven	1997	7	1.730
B Kinopolis Kortrijk	1997	10	2.712
B Kinopolis Liège	1997	16	4.595
E Kinopolis Madrid	1998	25	9.195
F Max Linder	1998	1	616
NL Cine City Vlissingen*	1998	7	1.211
F Kinopolis Thionville	1999	10	2.930
F Kinopolis Mulhouse	1999	14	4.612
Total		212	64.240

* Participation

Le tableau suivant donne un aperçu du marché cinématographique dans les pays où Kinepolis Group était actif en 1999.

APERÇU GÉNÉRAL DU SECTEUR CINÉMATOGRAPHIQUE PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE						
(chiffres 98 à l'exception de la Belgique et du Luxembourg)	Belgique 1999	France 1998	Espagne 1998	Luxembourg 1999	Pays-Bas 1998	Allemagne 1998
Nombre d'écrans	492	4.765	3.025	21	461	4.244
Nombre de sièges	114.878	989.111	198.936	4.471	92.671	801.314
Nombre de sièges par écran	231	208	380	213	201	189
Tickets de cinéma	22.509.819	170.110.000	112.143.000	1.232.121	20.094.000	148.876.000
Tickets de cinéma par écran	45.752	35.700	37.072	58.672	43.588	35.079
Tickets de cinéma par siège	196	172	564	276	217	186
Nombre d'habitants par écran	20.508	12.325	13.008	20.176	33.957	19.335
Tickets de cinéma par habitant	2,20	2,90	2,85	2,91	1,28	1,81

Chiffres 1998 (Source: Médiasalles)

Chiffres 1999 (Source: Kinepolis Group)

APERÇU GÉNÉRAL DE KINEPOLIS GROUP PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE 1999						
	Belgique	France	Espagne	Luxembourg*	Pays-Bas**	Allemagne
Nombre d'écrans	125	62	25	10	7	239
Nombre de sièges	35.587	19.458	9.195	2.693	1.211	71.876
Nombre de sièges par écran	285	314	368	269	173	301
Tickets de cinéma	11.290.000	4.630.000	3.186.000	1.058.876	272.000	17.800.000
Tickets de cinéma par écran	90.320	74.677	127.440	105.888	38.857	74.477
Tickets de cinéma par siège	317	238	346	393	225	248

Les deux tableaux ci-dessus permettent clairement de conclure que le nombre de tickets de cinéma par écran pour les implantations Kinepolis est bien plus élevé que la moyenne nationale (en moyenne deux fois plus important, pour l'Espagne, il est même trois fois plus important). On remarquera que pour les cinémas au Luxembourg et aux Pays-Bas, il s'agit de participations minoritaires.

* Participation minoritaire 12,23 %

** Participation minoritaire 35 %

Source: Kinepolis Group/CinemaxX AG 1999

PARTS DE MARCHÉ KINEPOLIS/CINEMAXX AG 1999						
	Belgique	France	Espagne	Luxembourg*	Pays-Bas**	Allemagne
Nombre d'écrans	25,4%	1,3%	0,8%	47,6%	1,5%	5,6%
Nombre de sièges	31,0%	2,0%	0,8%	60,2%	1,3%	9,0%
Tickets de cinéma	50,2%	2,7%	2,8%	85,9%	1,4%	12,0%

Source: Kinopolis Group

* participation minoritaire 12,23 %

** participation minoritaire 35 %

Source: Kinopolis Group/CinemaxX AG 1999

Le tableau qui précède permet de décrire clairement l'impact d'un multiplexe ou d'un mégaplexe sur les différents marchés.

Quelques chiffres marquants:

- Kinopolis Group a enregistré **50% de tous les spectateurs** en Belgique avec **seulement 25,4% des écrans** dans ce pays.
- Kinopolis Group a enregistré **2,84% de tous les spectateurs en Espagne** avec **seulement 0,8% des écrans** dans ce pays.

Belgique

Alors qu'à l'échelle mondiale, le nombre de spectateurs a baissé en moyenne de 10 à 25% en 1999 par rapport à une année 1998 rendue exceptionnelle par le phénomène "Titanic", les chiffres de fréquentation peuvent encore être considérés comme plus qu'acceptables dans un tel contexte. Le recul pour la Belgique s'est en effet établi à 9,2%. On sait déjà que 1998 restera une année cinématographique exceptionnelle et donc difficile à égaler.

L'année 1999 a connu une offre cinématographique moins riche en films susceptibles d'attirer un large public, une période estivale qui s'est poursuivie jusque tard en octobre, et des vacances de Noël où une semaine importante sur le plan de la fréquentation se situait déjà en l'an 2000.

Tous ces facteurs ont influencé les chiffres de fréquentation cinématographique.

Kinopolis Group a par ailleurs dépassé pour la première fois en Belgique les 50% des parts de marché, et cela malgré les efforts déployés par d'autres exploitants cinématographiques en matière de renouvellement, d'agrandissement ou de construction de nouvelles salles (par ex. le réaménagement complet de l'UGC Toison d'Or à Bruxelles).

Imagimons et Imagibraine, dans lesquels Kinopolis Group possède une participation minoritaire de 20%, ont attiré en 1999 respectivement 926.720 et 570.684 spectateurs.

Le tableau suivant donne un aperçu du nombre de spectateurs (en milliers) par ville en Belgique où Kinopolis Group dispose d'un site, et ce pour les années 1996, 1997, 1998 et 1999

EVOLUTION DU NOMBRE DE SPECTATEURS KINEPOLIS EN BELGIQUE (X1000)					
Kinopolis Villes	1996	1997	1998	1999	'99 versus '98
BRUXELLES	2.605	2.670	3.095	2.736	-11,60%
ANTWERPEN	2.764	3.009	2.899	2.681	-7,50%
GENT	1.425	1.469	1.501	1.347	-10,30%
KORTRIJK (*)	354	548	841	768	-8,70%
HASSELT	959	1.242	1.349	1.280	-5,10%
LEUVEN	pm	638	670	662	-1,20%
LIEGE	1.203	1.369	2.075	1.816	-12,50%
Total National	9.310	10.945	12.430	11.290	-9,20%

* Comprend aussi bien Kinopolis Kortrijk que le Pentascoop

France

Alors que sur le marché français, **Kinépolis Lomme** et **Kinépolis St Julien-lès-Metz** occupent encore respectivement la première et la troisième place au classement des cinémas ayant attiré le plus grand nombre de spectateurs, deux nouveaux multiplexes ont été mis en service en 1999:

Kinépolis Thionville (ouverture: 9 septembre, 10 salles, 2.930 sièges)

Kinépolis Mulhouse (ouverture: 25 décembre, 14 salles, 4.612 sièges)

Avec le cinéma Max Linder, Kinopolis Group assure une présence à Paris, ce qui facilite les contacts directs et les négociations avec les distributeurs de films et les décideurs qui sont tous implantés à Paris.

EVOLUTION DU NOMBRE DE SPECTATEURS KINEPOLIS EN FRANCE (X1000)						
Kinopolis Villes	1996	1997	1998	1999	'99 versus '98	'99 versus '97
ST JULIEN-LÈS-METZ	1.276	1.438	1.707	1.532	-10,3%	+6,5%
LOMME	450	2.163	2.976	2.767	-7,0%	+27,9%
THIONVILLE	-	-	-	198	-	-
MULHOUSE	-	-	-	8	-	-
PARIS	-	-	-	125	-	-
Total National	1.726	3.601	4.683	4.630	-1,1%	+28,6%

Espagne

Kinepolis Madrid confirme son rôle de mégaplexe de tout premier plan. En 1999, il a atteint pour Madrid une part de marché de 14,7% avec 3.186.000 spectateurs! UGC, le deuxième exploitant sur le marché madrilène, avait attiré l'an dernier 1.600.000 spectateurs.

En outre, les trois plus grandes salles de Kinepolis Madrid – dont la salle 25 avec 1000 places - sont les trois salles d'Espagne qui rencontrent le plus de succès.

Kinepolis Group a enregistré 2,8% de tous les spectateurs en Espagne avec seulement 0.8% (25 salles) des écrans dans ce pays.

EVOLUTION DU NOMBRE DE SPECTATEURS KINEPOLIS EN ESPAGNE (X1000)			
Kinepolis Ville	1998*	1999	'99 versus '98
MADRID	748	3.186	+ 325,9%

* en exploitation depuis septembre 1998

Pays-Bas

Le marché néerlandais est caractérisé par une infrastructure cinématographique vieillissante, comptant surtout des petites salles, et un nombre jusqu'à présent limité de multiplexes et aucun mégaplexe. Le taux de fréquentation cinématographique y est donc très faible, comparé aux normes internationales (1,3 entrées par habitant en 1998, alors que la moyenne européenne était de 2).

Les Pays-Bas restent donc un marché prioritaire. Le travail de prospection et de négociation s'est poursuivi, en vue de concrétiser différents projets en 2001.

Pour le projet Kinepolis Diemen (Amsterdam), la procédure introduite par Kinepolis Group auprès du Conseil d'Etat suit son cours et une nouvelle décision est attendue d'ici à la fin 2000.

Cine city (Vlissingen), dans lequel Kinepolis Group participe à hauteur de 35 %, a réalisé la croissance la plus rapide sur le marché néerlandais avec 272.000 spectateurs.

Luxembourg

Après le succès de l'introduction en bourse de la SA Utopia (décembre 1999), la participation de Kinepolis Group a été portée à 12,23%.

En 1999, les cinémas Utopia ont attiré 1.232.121 spectateurs, dont 1.058.876 spectateurs pour le multiplexe Utopolis à Luxembourg ville.

Par rapport à 1998, Utopolis a enregistré une progression de 10,5% de ses chiffres de fréquentation.

2. Autres activités liées à l'exploitation

2.1. Food & Beverage (F&B)

Le succès remporté par l'adaptation aux normes européennes de produits typiquement américains (Pop-corn & boissons soft) et le développement d'une organisation optimale de vente ont permis à l'infrastructure de Kinopolis Food & Beverage de jouer le rôle de «leader» dans ce domaine. La gamme des produits se compose d'un mix optimal de divers produits, en particulier pop-corn, boissons, glaces, confiseries préemballées, bonbons en vrac.

L'organisation prévoit leur concentration autour de trois points de vente spécifiques, possédant chacun leur philosophie: il y a tout d'abord les "fastlanes" (qui assurent un service rapide et efficace via des comptoirs intégrés à l'architecture fonctionnelle), ensuite il y a ce que l'on appelle les "candy corners" (basés sur le self-service, essentiellement de confiseries), ainsi que les bars.

1999 a été une excellente année pour les activités F&B au sein de Kinopolis Group en Belgique.

Le chiffre d'affaires par spectateur a connu une progression de 7,5%. Cette hausse est due à plusieurs facteurs:

- La poursuite du développement des infrastructures de vente dans les différents complexes.
- Le remplacement des points de vente provisoires de bonbons en vrac par des boutiques définitives fonctionnant en libre-service, ce qui permet un traitement plus rapide des transactions.
- L'élargissement aux softdrinks et au pop-corn de la gamme des produits offerts dans les boutiques en libre-service.
- L'augmentation des capacités de vente grâce à la construction de nouveaux "fastlanes".

Par ailleurs, certaines actions de promotion de ventes ont été mises sur pied, certaines étant liées à des films précis (Kabouter Plop, Disney's A Bugs Life, Star Wars, ...).

2.2. Concessions

Les concessions consistent, pour Kinopolis Group, à louer à des tiers des parcelles et/ou des immeubles en vue d'y installer et d'y exploiter des restaurants, des débits de boissons, des centres de vidéo et d'animation. Ces concessions ont généré des revenus supplémentaires d'environ 20 millions de BEF en 1999.

2.3. Partenariats

Envisager Kinopolis comme un "lieu", comme un "outil de communication" et comme une "une valeur ajoutée": tels sont les principes fondamentaux sur lesquels se base un contrat de partenariat. Depuis plusieurs années déjà, des accords sont conclus dans cet esprit avec des entreprises de tout premier plan, qui, en fonction d'un public cinématographique précis, développent des actions de promotion, mènent une communication originale ou procèdent à des actions dynamiques de "product placement". Le menu que Kinopolis propose à ses partenaires comprend écrans publicitaires, réseau d'affichage CAD, événements, animations, samplings magazines et annonces sur site Internet. Avec l'arrivée de Smiths, AGF Assubel, Nestlé et Masterfoods, le nombre total des partenaires se monte aujourd'hui à treize.

Durant l'année écoulée, ces contrats de partenariat ont représenté hors les revenus liés aux écrans publicitaires et à l'affichage CAD, un chiffre d'affaires de 199,6 Mio BEF.

Le principe du partenariat a également été introduit en France et en Espagne. Il a généré pour Kinopolis Madrid un premier résultat avec la signature d'un contrat avec Movistar.

Un nouveau contrat de partenariat a été conclu avec Fortis Bank pour le théâtre IMAX à Kinopolis Bruxelles. Le Théâtre IMAX a par ailleurs connu une augmentation de 52% de ses spectateurs (1999 = 126.000 spectateurs).

2.4. Business-to-Business

Pour confirmer le caractère multifonctionnel des cinémas Kinopolis, la prospection et les activités de Business-to-business ont connu un renforcement très significatif.

Une campagne professionnelle de communication et de lancement, intitulée "Star-me-up", a mis en évidence les opportunités offertes par le Business-to-Business, tant en Belgique qu'en Espagne: avant-premières, projections privées, séminaires, congrès, roadshows, expositions, etc.

2.5. Ecrans publicitaires

Les recettes publicitaires découlent des accords contractuels conclus avec la régie publicitaire. Au cours de l'exercice écoulé, en Belgique comme en France, les synergies entre les complexes cinématographiques et la régie publicitaire responsable des écrans publicitaires ont donné naissance à un nouvel accord qui a permis un accroissement considérable des revenus pour Kinopolis Group

Au total et en ne tenant pas compte des écrans publicitaires générés via les contrats de partenariats, les recettes des écrans publicitaires ont atteint 216 Mio. Par rapport à 1998, l'augmentation est de 2,33%.

2.6. Marketing & Ventes / Divers

Différents programmes, tant "below" qu' "above the line", ont été développés, visant aussi bien les étudiants que les enseignants, les familles et les seniors. Les accords conclus avec le "Streekkrant" (qui couvre toute la Flandre, avec 2,6 Mio d'exemplaires), le magazine "Viva-Cinema!" et la coproduction du programme télévisé "Cover" pour la RTBF et "Viva-Cinema" pour Kanaal2, constituent autant d'exemples concrets. Avec une moyenne de 23.000 consultations par jour, le site Internet de Kinopolis connaît un succès incontestable.

Via Paratel, pas moins de 192.836 appels téléphoniques ont été enregistrés sur le numéro 0900 de Kinopolis en 1999.

3. Booking et Programmation

Le département Booking et Programmation est responsable de la négociation et de la conclusion de contrats de location avec les distributeurs de films (ce qu'on appelle le Booking). Ce département se charge également de la programmation efficace des films en fonction du cinéma et des capacités des salles. La question qui se posait au département Booking et Programmation au début de l'année 1999 était de savoir si l'offre de films à grands succès ("blockbusters") serait capable d'égaliser le succès remporté par "Titanic" l'année précédente.

Pour mémoire: "Titanic" a atteint avec 772 Mio BEF (Box Office national) un chiffre d'affaires qui correspond aux chiffres cumulés atteints en temps normal par cinq films à grand succès. Très vite, on a pu élaborer des prévisions

exactes et prévoir que des films très attendus comme "Star Wars - The Phantom Menace" ou la "Jeanne d'Arc" de Luc Besson, ne pourraient pas rivaliser avec une telle performance. En outre, un été très long et ensoleillé n'a pas joué en faveur de la fréquentation des cinémas. En revanche, certains films ont créé une bonne surprise; ce fut notamment le cas de "Notting Hill", de "Matrix" ou de "la Momie". Conformément à la tradition, des productions nationales ont triomphé sur leur marché local en 1999: la France a plébiscité "Astérix et Obélix" tandis qu'en Belgique "De Kabouterschat" réussissait à attirer 250.000 spectateurs et que Pedro Almodovar triomphait en Espagne avec "Todo Sobre mi Madre"

4. Distribution de films

Kinepolis Group est également directement présent dans le secteur de la distribution via sa société filiale Kinepolis Film Distribution (KFD). Cette société, fondée en 1991, se profile aujourd'hui comme un distributeur bien implanté sur le marché belge où il détient une part de marché de 10,21% en 1999. KFD s'intéresse essentiellement à des films de qualité de producteurs indépendants et réussit à les introduire avec succès sur le marché belge. KFD ne limite pas ses activités de distribution aux cinémas Kinepolis mais entretient également d'excellentes relations avec les autres exploitants belges

1999 s'est avérée être l'année la plus fructueuse de la jeune histoire de Kinepolis Film Distribution, et cela sans que l'on puisse relever un seul véritable "blockbuster": il s'agit d'une bonne performance d'ensemble. Les plus gros succès ont été remportés par les films "The Faculty" et "She's All That", qui ont chacun généré un chiffre d'affaires d'environ 50 Mio BEF. KFD a également été le distributeur du plus gros succès du cinéma flamand en 1999: "Kabouter Plop, De Kabouterschat".

En 1999 encore, KFD a occupé la place de premier distributeur indépendant en Belgique. Avec une part de marché supérieure à 10 %, Kinepolis Film Distribution n'est précédé que par UIP, Warner et Buena Vista International.

DISTRIBUTEUR	Ch. d'aff 1999 (en .000 BEF)	Nombre de titres 1999	Nombre de copies 1999	Part de marché 1999	% différ. Ch.d'aff. 1999-1998
UIP	860.022	28	741	18,52	-30%
WARNER	695.003	11	504	14,97	+13,6%
BVI	578.204	12	542	12,45	-37,7%
KFD/RCV	473.864	24	460	10,21	+6,3%
COLUMBIA/FOX	435.099	25	507	9,37	-294,9%
20TH CENTURY FOX	405.365	11	301	8,73	NA
POLYGRAM	343.957	10	193	7,41	+26,8%
BELGA	208.770	19	277	4,50	+18,1%
ALTERNATIVE	187.790	10	135	4,04	+55,6%
PARADISO	173.912	15	195	3,75	+90,8%

5. Production cinématographique

Kinepolis Group est également actif dans la production de films par sa filiale Kinepolis Film Productions (KFP). Dans son offre cinématographique, KFP entend s'adresser autant que possible à la culture du public local et proposer des films dont le scénario peut attirer de nouveaux groupes cibles dans les cinémas Kinepolis.

Après le succès du film "Kabouter Plop, De Kabouterschat", qui a attiré 550.000 spectateurs en Belgique et aux Pays-Bas, Kinepolis Film Production et Studio 100 entameront en 2000 le tournage d'un deuxième épisode, intitulé "Plop in de wolken". Le film sortira en décembre 2000.

Kinepolis Film Productions souhaite poursuivre la tradition d'un cinéma de qualité destiné au jeune public. D'autres productions seront réalisées en langue anglaise pour atteindre le marché international.

6. Decatron

Par le biais de sa filiale Decatron SA, Kinepolis Group a développé un savoir-faire technique pratiquement inégalé dans le domaine de l'étude de sites, du conseil en matière de construction de multiplexes et d'organisation, de design et d'assistance IT. Cette société a réalisé l'essentiel de ses résultats vis-à-vis des autres sociétés du groupe.

Le développement de projets constitue de loin la première source de revenus. Durant l'exercice 1999, Decatron a réalisé pour Kinepolis Group les projets de Kinépolis Thionville et de Kinépolis Mulhouse.

En 1999 Kinepolis Group a décidé que Decatron se consacrerait exclusivement à l'exécution des projets du groupe. Ce choix a sans doute eu un impact négatif sur l'EBITDA externe et le résultat, mais il permet à Kinepolis Group de protéger son savoir-faire envers d'autres acteurs. Une croissance internationale accélérée permettra à Decatron de garantir l'expansion de ses activités d'engineering et de suivi des chantiers.

7. CinemaxX AG

La position de co-contrôle que Kinepolis Group a acquise dans l'opérateur allemand de multiplexes a constitué une étape importante dans le développement de la mission de Kinepolis Group. CinemaxX AG est le premier opérateur allemand de multiplexes avec ses 30 sites et un total de 271 écrans. En outre, CinemaxX AG possède encore 19 cinémas traditionnels avec 39 écrans. L'annonce, en avril 2000, de la prise de contrôle du management opérationnel d'UFA, le numéro 2 du secteur en Allemagne, confirme le rôle de consolidation que Kinepolis Group et CinemaxX AG, entendent jouer sur le marché allemand (voir plus loin les "Événements importants survenus depuis la date du bilan").

1. Stratégie générale

Pour défendre et renforcer sa position innovatrice et dominante dans le secteur cinématographique, Kinopolis Group juge nécessaire de continuer à investir dans le développement permanent de son concept et dans le renforcement de son savoir-faire technique et commercial.

Avec sept implantations cinématographiques à l'étranger dont deux sous la forme de prises de participation, Kinopolis Group renforce sa stratégie européenne. L'ouverture de Kinopolis Thionville et de Kinopolis Mulhouse est une confirmation de la volonté de Kinopolis d'exploiter au maximum les opportunités de croissance qui se présentent sur ses marchés clés.

En étant présent en France, en Espagne et aux Pays-Bas mais aussi sur des marchés riches en opportunités comme la Pologne et l'Italie et en nouant un partenariat avec CinemaxX AG et Senator Film AG, Kinopolis Group S.A. entend résolument élargir sa position sur le marché européen. Les trois prochaines années seront déterminantes dans cette perspective.

Le parc de salles et la capacité en sièges augmenteront de 40% grâce à six nouvelles réalisations. Dans un contexte plus large, cela signifie une progression de 84% par rapport à 1997 (voir tableau). Kinopolis Group dispose ainsi d'infrastructures cinématographiques qui sont parmi les plus performantes et les plus récentes.

EVOLUTION DU PARC KINEPOLIS GROUP							
	1997	1998		1999		2000	
Nombre de salles	162	188		212		298	
Nombre de sièges	48.478	56.698	+16%	64.240	+13%	89.358	+40%

EVOLUTION DU PARC CINEMAXX AG							
	1997	1998		1999		2000	
Nombre de salles	123	210		239		278	
Nombre de sièges	34.125	56.370	+71%	63.557	+14%	73.526	+16%

Le tableau ci-dessous montre l'ampleur du potentiel de croissance des marchés sur lesquels Kinopolis Group entend s'implanter ou encore plus se profiler.

Alors qu'en Belgique 42,7% des écrans appartiennent à des multiplexes, le tableau indique clairement le potentiel dont Kinopolis Group peut tirer parti sur ce marché des multiplexes.

Ainsi, par exemple, en Pologne et en Italie, environ 70% des salles de cinéma ne proposent encore qu'un seul écran.

NOMBRE D'ÉCRANS DANS LES CINÉMAS					
	1 écran	2 écrans	3-5 écrans	6-7 écrans	>7 écrans
Belgique	11,67%	7,24%	26,96%	11,47%	42,66%
France	27,37%	11,96%	30,81%	12,55%	17,31%
Espagne	29,22%	7,01%	24%	18,48%	21,29%
Pays-Bas	8,68%	14,32%	55,97%	13,88%	7,16%
Pologne	66,90%	6,76%	9,96%	5,69%	10,68%
Italie	73,50%	9,39%	12,52%	1,45%	3,13%
Allemagne	20,45%	15,60%	37,54%	8,58%	17,84%
Suisse	58,49%	13,51%	18,53%	5,98%	3,47%

Kinopolis Group prévoit que 2000 sera une année exceptionnelle pour sa politique d'expansion, qui se trouve concrétisée par la mise en service de six nouveaux complexes:

RÉALISATIONS KINEPOLIS GROUP 2000			
Multiplexes	Nombre de salles	Nombre de sièges	Ouverture prévue*
Forum Kinopolis Nîmes (F)	12	2.876	Juin
Kinopolis Ede (NL)	8	1.278	Septembre
Kinopolis Pioltello (I)	14	2.960	Novembre
Kinopolis Poznan (P)	20	7.874	Décembre
Kinopolis Schaffhausen (CH)	8	1.730	Décembre
Kinopolis Valencia (E)	24	8.400	Décembre

(*) sous réserve du planning de construction

Depuis 1998, Kinopolis Group a opté pour la construction de complexes cinématographiques présentant une dimension multifonctionnelle. Le cinéma est considéré comme un environnement de détente, où l'expérience cinématographique prime sans doute, mais en synergie avec des activités complémentaires. En tant que mégaplexes, Kinopolis Valencia et Kinopolis Poznan sont deux exemples concrets à cet égard.

En 2002, cette tendance sera poursuivie et étendue à l'Europe du Nord et de l'Est.

Dans la course aux nouvelles technologies et à l'application du "Cinéma digital", Kinopolis Group, en collaboration avec Texas Instruments et Walt Disney Productions, a introduit le système de projection DLP (Digital Lighting Processing). Une première européenne a eu lieu à Kinopolis Bruxelles à l'occasion de la sortie du film "Toy Story 2".

Outre la qualité irréprochable de l'image, le DLP offre à terme toute une série d'applications nouvelles, qui ne se limiteront pas à la seule projection de films de long métrage. "Vidéoconférences", "Satellite Link" et "projections événementielles" sont également concernés par ce nouveau mode de projection.

2. France

Alors que la mise en service du Forum Kinépolis à Nîmes (F) est imminente, - les 12 salles, offrant une capacité totale de 2.950 places, devant ouvrir leurs portes en juin -, de nouveaux projets et de nouvelles possibilités d'expansion sont à l'étude.

Pour le projet Kinépolis Noisy-le-Grand (Paris), l'avis favorable de la CDEC (Commission départementale d'Équipement cinématographique) a été obtenu et le délai de recours contre la décision est écoulé.

Kinépolis Noisy-le-Grand (Paris) sera un multiplexe de 14 salles, avec une capacité totale de 3.000 places.

Kinopolis Group était en compétition avec trois autres candidats opérateurs pour la construction d'un multiplexe de 14 salles à Nancy et c'est le projet de Kinopolis Group qui l'a emporté. Il a été introduit en février auprès de la CDEC pour approbation. La décision est attendue pour juin/juillet 2000.

3. Espagne

Les chiffres de fréquentation exceptionnels du plus grand complexe cinématographique au monde prouvent que les Espagnols sont sensibles au concept Kinopolis. En avril 2000, Kinopolis Madrid a pu fêter son 5.000.000^{ème} spectateur. En termes de part de marché, cela représente 14,7% pour Madrid et 2,8% à l'échelle nationale. Kinopolis Madrid compte en base annuelle un nombre moyen de spectateurs par jour qui se chiffre à 8.771.

Kinopolis Valencia ouvrira ses portes à la fin de cette année. La réalisation de ce mégaplexe de 24 salles et 8.400 places, qui assure une fonction de "Family Entertainment Centre", inaugure une génération de cinémas dans lesquels les activités annexes complètent idéalement la fonction cinématographique.

Les travaux ont déjà commencé. La localisation stratégique et la faiblesse de la concurrence assureront d'emblée une fréquentation moyenne annuelle de 2,5 millions de spectateurs.

Il est également prévu que le Conseil pour l'Urbanisation délivre à la fin du mois d'avril le permis de bâtir pour Kinopolis Granada (16 salles et 5.000 places), pour lequel le terrain a déjà été acheté. Ici aussi, la localisation et le potentiel particulier d'un public jeune (ville universitaire comptant 60.000 étudiants) constituent des facteurs de succès.

4. Pays-Bas

Fin mars, le Conseil d'Etat a annulé la décision négative de la province de Noord-Holland au sujet de l'implantation de Kinopolis Diemen (près d'Amsterdam). En effet, le Conseil d'Etat a estimé que l'argumentation de l'autorité provinciale concernant la réalisation de Kinopolis Diemen étant non fondée et insuffisante. La province devra procéder à une nouvelle analyse et revoir ses conclusions. Kinopolis voit dans cette décision du Conseil d'Etat une lueur d'espoir

permettant d'envisager la concrétisation et l'accomplissement du projet Diemen.

La KINEPOLIS HOLDING BV a pris une participation de 51 % dans un projet de cityplex à Ede (Arnhem).

L'investissement initial pour ces 8 salles de cinéma a été réalisé par le TAXON GROUPE. Le coût global de ce cityplex monte à 20 mio NLG. Quatre des salles prévues sont déjà terminées. A terme, KINEPOLIS HOLDING BV prévoit de porter le nombre de salles à 12.

Le management sera assuré par le TAXON GROUP suivant les normes de Kinopolis.

Ce cityplex pourrait accueillir de 350.000 à 400.000 spectateurs par an.

Cette participation s'inscrit dans la stratégie de Kinopolis Group visant à renforcer sa présence aux Pays-Bas via le développement de multiplexes et de mégaplexes.

Avec une capacité de 16 salles et 5.000 sièges, le projet Kinopolis Tilburg a été déposé auprès des autorités locales et l'on attend l'octroi du permis de bâtir pour novembre 2000.

L'ouverture de Kinopolis Tilburg est prévue pour juin 2001.

5. Italie

Avec la construction de Kinopolis Pioltello, à proximité du centre de Milan, Kinopolis Group fait ses débuts sur le marché italien.

Les travaux de construction ont commencé le 15 mai. Ce multiplexe de 14 salles et 3.189 places jouera un rôle déterminant dans l'offre culturelle de la ville de Pioltello, qui cherche à devenir un pôle d'attraction pour toutes les formes d'expression artistique.

6. Pologne

C'est à la fin de 1998 qu'il avait été décidé, avec Déficom, de prospecter le marché polonais. Très vite, le projet de mégaplexe Kinopolis Poznan vit le jour. Avec la construction de 20 salles et une capacité totale de 7.848 places, il aboutira ainsi à la réalisation du plus grand cinéma du pays, à Poznan.

La construction d'une nouvelle génération de cinémas qui répondent aux aspirations du public cinématographique et à la complémentarité d'activités annexes (activités Horeca thématiques, "funshopping", etc.) s'inscrit parfaitement dans la vision de Kinopolis Group.

La superficie totale utile atteint 36.000 m², dont 3000 m² sont réservés aux tavernes et aux commerces. Trois mille places de parking sont prévues.

Outre Poznan, un mégaplexe sera construit à Varsovie. La Pologne est en effet un pays où le taux de croissance du PNB est l'un des plus élevés au monde. Sa population est aussi l'une des plus jeunes d'Europe. 29% de la population polonaise n'a pas encore atteint l'âge de 19 ans.

Les activités en Pologne seront menées en partenariat avec Déficom. Les deux parties se sont alliées dans la société Kinopolis Nederland BV, dans laquelle Kinopolis Group dispose de 68% des actions. La dénomination sociale de cette société sera modifiée au cours de l'an 2000 en "Kinopleast BV".

7. Suisse

En 1998, Kinopolis Group a conclu un accord suivant lequel, à l'obtention du permis de bâtir et d'exploitation, Kinopolis Schweiz AG achète un terrain (11 février 2000) pour la réalisation d'un multiplexe de 8 salles à Schaffhausen. Les travaux de construction commencent en juin. Le projet sera achevé en décembre 2000. La capacité totale atteint 1.730 places, tandis que 767 m² sont réservés à l'espace des concessions (restauration, commerces et loisirs).

Deuxième offre publique

Pour financer l'acquisition de la participation de 30% dans CinemaxX AG, le Conseil d'Administration a décidé, le 4 mai 1999, d'augmenter, dans le cadre du capital autorisé, le capital de Kinopolis Group, avec suppression du droit de préférence des actionnaires existants:

- avec un maximum de 67.674.932,26 EURO, y compris la prime d'émission, moyennant l'émission d'un certain nombre d'actions nouvelles au porteur, dans une fourchette de prix indicative de 110 à 130 EURO qui pourra encore être modifiée aussi bien avant le début du bookbuilding qu'en fonction du résultat du bookbuilding, par les deux administrateurs délégués, opérant conjointement;
- avec un maximum de 743.680,57 EURO, y compris la prime d'émission, moyennant l'émission d'un certain nombre d'actions nouvelles au porteur, réservées au personnel, au prix d'émission définitif diminué d'une décote de 10 %.

Dans l'intérêt de la société, le Conseil d'Administration a décidé de supprimer le droit de préférence. L'augmentation du free float et l'élargissement de l'actionnariat résultant de cette suppression doivent exercer une influence positive sur la liquidité de l'action sur le premier marché de la Bourse de Bruxelles.

Le 11 mai 1999, une offre publique secondaire a été lancée, pour une période allant jusqu'au 19 mai inclus:

- pour la souscription d'actions nouvelles à hauteur de maximum 67.674.932,26 EURO dont 151.000 actions pouvant être souscrites avec droit d'attribution prioritaire aux actionnaires existants dans un rapport de 1 action nouvelle pour 7 actions existantes ;
- pour la souscription à des actions nouvelles réservées au personnel pour un montant de maximum 743.680,57 EURO.

L'offre publique a été clôturée anticipativement le 18 mai 1999 et le prix d'émission a, après établissement du prix définitif résultant de la procédure de bookbuilding, été fixé à 108 EURO.

626.619 actions nouvelles ont été créées, ainsi que 1.747 actions nouvelles pour le personnel et 68.859 actions nouvelles suite à l'exercice par la GIMV de son warrant.

Après cette deuxième offre publique, le capital social s'élève à 80.505.322,75 EURO.

Cette augmentation de capital a augmenté la valeur intrinsèque des actions détenues par les actionnaires existants mais a également entraîné pour eux un effet de dilution de 9,06%.

modifications des statuts

Assemblée Générale Extraordinaire du 07.05.1999, M.B. 16.07.1999

- Conversion du capital et du capital autorisé en EURO ;
- Renouvellement du capital autorisé de la société pour une période de 5 ans, soit jusqu'au 16 juillet 2004 ;
- Renouvellement des pouvoirs attribués au Conseil d'Administration concernant le rachat de ses propres actions, pour une période de trois ans à dater de la publication au Moniteur Belge, soit jusqu'au 16 juillet 2002.

Constatations d'augmentations de capital résultant de la deuxième offre publique

- *26.05.1999: (M.B. 07.07.1999)*
 - Constatation de l'augmentation de capital décidée par le Conseil d'Administration du 4 mai 1999 dans le cadre du capital autorisé, à hauteur de 67.674.852 EURO, y compris la prime d'émission à hauteur de 60.396.296, 35 EURO. Dans ce cadre, 626.619 actions nouvelles ont été créées.
 - Constatation de l'augmentation de capital à hauteur de 6.693.125,17 EURO, y compris la prime d'émission à hauteur de 5.893.283,74 EURO, suite à l'exercice par la GIMV du warrant auquel elle avait souscrit lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17.12.1997. Dans ce cadre, 68.859 actions nouvelles ont été créées.
 - Suite aux opérations susmentionnées, le capital social a augmenté de 8.078.394,26 EURO et est par conséquent passé à 80.485.030,30 EURO, représenté par 6.929.031 actions, et les statuts ont été adaptés en conséquence.
- *01.07.1999: (M.B. 03.08.1999)*
 - Constatation de l'augmentation de capital réservée au personnel décidée par le Conseil d'Administration du 4 mai 1999 dans le cadre du capital autorisé, à hauteur de 169.808,40 EURO, y compris la prime d'émission à hauteur de 149.515,95 EURO. Dans ce cadre, 1.747 actions nouvelles ont été créées.
 - Suite aux opérations susmentionnées, le capital social est passé à 80.505.322,75 EURO représenté par 6.930.778 actions, et les statuts ont été adaptés en conséquence.

Dépôts des statuts coordonnés le 13.08.1999, M.B. 24.08.1999

rachat d'actions propres

L'Assemblée Générale du 7 mai 1999 a renouvelé la compétence du Conseil d'Administration afin d'acquérir ses actions propres ou d'en disposer, lorsque l'acquisition est indispensable pour éviter que la société subisse un dommage sérieux ou imminent, et cela aux conditions suivantes:

- le prix ne peut pas être inférieur au pair comptable ni supérieur à 115 % du cours de clôture à la Bourse de Bruxelles le jour précédant le jour de l'achat ou de l'échange;
- le pair comptable des actions ou parts bénéficiaires acquis, y compris celles que la société avait acquis antérieurement et qu'elle détient dans son portefeuille, ne peut pas dépasser 10% du capital souscrit;

Cette autorisation est valable pour une période de trois ans à dater de la publication de l'acte de modification des statuts, le 7 mai 1999, soit jusqu'au 16 juillet 2002.

Le Conseil d'Administration a décidé le 25 juin 1999, aux conditions établies par l'Assemblée Générale, d'acheter 5.000 actions au prix de 89,48 EURO/action.

Ce rachat a été effectué, suite au signalement de CinemaxX AG le 11 juin 1999 que leur résultats ne seront pas atteints et suite à la chute conséquente du cours de l'action Kinopolis Group de plus de 10%, pour rétablir la confiance dans Kinopolis Group, empêcher une nouvelle chute du cours et pour montrer clairement que la réaction du marché ne reflétait pas l'impact effectif de ce signalement sur le résultat de Kinopolis Group.

Evénements importants depuis la clôture de l'exercice 1999

Le 19 avril, CinemaxX AG, filiale de Kinopolis, annonçait une augmentation de capital.

Cette **augmentation de capital de CinemaxX AG** à hauteur de 10%, avec l'émission de 1.080.000 actions, sera principalement souscrite par **Senator Film AG**. Cette entreprise allemande très performante dans le secteur de la production et des droits cinématographiques, prendra une participation de 25% + 1 action dans CinemaxX AG.

Kinopolis Group et Senator Film AG exerceront un contrôle conjoint sur **CinemaxX AG** par l'entremise d'un holding majoritaire dont chacun détiendra 50%. Ce holding possèdera plus de 50% des actions de CinemaxX AG.

CinemaxX AG, leader sur le marché allemand des multiplexes, a également conclu un accord de management d'exploitation avec **UFA Theater GmbH**, dans laquelle **CinemaxX AG** a également pris une participation de 10%, ainsi qu'une option sur l'achat d'autres actions.

Cet accord permet de créer des synergies très rentables et des économies de coûts au niveau opérationnel.

D'importantes économies seront également réalisées au niveau des frais généraux et des frais de groupe (frais de marketing et de publicité, frais généraux de management, etc.)

En outre, la rentabilité des multiplexes des deux Groupes devrait s'améliorer grâce à la fermeture d'un certain nombre de salles moins performantes ou obsolètes.

Ensemble avec le parc européen de Kinopolis Group, cette nouvelle association représente un **réseau cinématographique** de **862 salles** avec une capacité totale de **184.240 places** et devient l'**opérateur cinématographique européen de tout premier plan**, avec une prévision de **60 millions de spectateurs** en l'an 2000.

Des opportunités très intéressantes s'ouvrent au Groupe important d'entreprises que la société a constitué en Allemagne avec ses trois partenaires. Cette alliance forte offre au secteur de la publicité et de la communication une nouvelle plate-forme médias performante.

Cette nouvelle structure et la participation dans **CinemaxX AG** s'inscrivent parfaitement dans la stratégie et l'identité européenne de **Kinopolis Group**. Ce partenariat offre une base européenne solide permettant de créer des synergies et des complémentarités évidentes entre tous les segments de l'industrie cinématographique.

1. Structure du capital

Le capital social s'établissait à 80.505.322,75 EURO au 31 décembre 1999 ou 3.247.576.669 BEF, représenté par 6.930.778 actions sans mention de valeur nominale, qui bénéficient toutes des mêmes droits.

En 1998 75.519 warrants, d'une durée de 5 ans, ont également été émis.

La compétence du Conseil d'Administration pour procéder à une augmentation de capital a été prolongée par l'Assemblée Générale du 7 mai 1999.

Le Conseil est donc autorisé, jusqu'au 16 juillet 2004, d'augmenter le capital social à une ou plusieurs reprises, avec un maximum de 72.406.636,04 EURO.

2. Structure de l'actionariat

Dans le cadre des différentes augmentations de capital pour la deuxième offre publique, 626.619 actions nouvelles ont été créées, 1.747 actions ont été émises et réservées au personnel et 68.859 actions nouvelles ont été émises suite à l'exercice par le GIMV de son warrant.

La structure de l'actionariat au 31 décembre 1999 était la suivante:

Actionnaire	Nombre d'actions	%
Kinohold (bis) et CCM&H	4.419.314	63.76%
GIMV	732.538	10.57%
Kinopolis Group	5.000	0.07%
Personnel	19.108	0.28%
Public	1.754.818	25.32%
Total	6.930.778	100%

Une convention d'actionnaires a été conclue entre les familles Bert (Kinohold (bis)) et Claeys (CCM&H) en 1997. La convention contient notamment des accords relatifs à la structure et à l'ancrage du contrôle de Kinopolis Group, à la composition des organes de gestion et à la stratégie industrielle de Kinopolis Group.

Une seconde convention d'actionnaire comprend des accords d'actionariat entre les familles Bert et Claeys d'une part, et la GIMV d'autre part. Cette convention porte principalement sur des restrictions de cession relatives aux titres conférant droit de vote. Ainsi, des cessions d'actions par la GIMV sont soumises à un droit de préemption accordé à la Famille Bert et à la Famille Claeys.

L'entreprise n'a pas reçu notification d'une possession d'actions de plus de 3%, conformément aux statuts.

3. Conseil d'Administration et comités spéciaux

• Composition du Conseil d'Administration

3. Les statuts déterminent que le Conseil d'Administration peut compter au maximum 10 membres dont deux au moins doivent être considérés comme indépendants des actionnaires de référence et du management.

Il est en outre prévu que tant que Kinohold (bis) et/ou CCM&H, ainsi que toutes les entités qui sont directement ou indirectement contrôlées par ces sociétés, détiennent seules ou conjointement au moins 35% des actions de la société, 8 administrateurs devront être nommés parmi les candidats proposés par Kinohold (bis) et/ou CCM&H.

Si la part de ces actionnaires tombe en-dessous de 35%, Kinohold (bis) et/ou CCM&H n'auront le droit de présenter des candidats pour un siège que par tranche d'actions représentant 5% du capital de la société.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de 6 ans et leur mandat est renouvelable.

Les statuts ne prévoient aucune condition d'âge pour être nommé administrateur.

Le Conseil est dirigé par deux présidents dont au moins un est proposé par la majorité des administrateurs proposés par Kinohold (bis) et un par la majorité des administrateurs proposés par CCM&H.

Le Conseil d'Administration compte actuellement 9 membres dont deux membres doivent être considérés comme indépendants des actionnaires de référence et du management.

La gestion quotidienne est assurée par les deux administrateurs délégués, Monsieur Joost Bert et Monsieur Florent Gijbels.

Administrateurs	fin du Mandat
Madame Marie-Rose Claeys-Vereecke, Co-présidente ⁽¹⁾⁽³⁾	2003
Monsieur Albert Bert, Co-président ⁽¹⁾⁽³⁾	2003
Monsieur Joost Bert, Administrateur délégué ⁽³⁾	2003
Monsieur Florent Gijbels, Administrateur délégué ⁽³⁾	2003
Monsieur Jan Staelens, Administrateur ⁽³⁾	2003
La SA L.V.D.C., représentée par Luc Van De Casseye, Administrateur ⁽³⁾	2003
Monsieur Marc Vercruysse, Administrateur ⁽¹⁾⁽⁴⁾	2003
Monsieur André Meers, Administrateur ⁽¹⁾⁽²⁾	2004
La SPRL P. Haspelslagh, représentée par Philippe Haspelslagh, Administrateur ⁽¹⁾⁽⁵⁾	2005

⁽¹⁾ administrateur non exécutif

⁽²⁾ administrateur indépendant, également Directeur général du Groupe Machiels et professeur à l'UFSIA

⁽³⁾ représentants des actionnaires majoritaires

⁽⁴⁾ représentant la GIMV, également président de 'Tunnel Liefkenshoek S.A.' et administrateur délégué de Domus Flandria S.A, administrateur dans Flanders Eventhal S.A., Finimmo S.A. et au sein des sociétés de travail de GIMV.

⁽⁵⁾ Professeur à l'INSEAD (Fontainebleau) et à la Vlerick Management School (Gand), président du Conseil d'Administration de Quest for Growth, Pieters Visbedrijf S.A. et Unifrost S.A. et administrateur de Capricorn Venture Capital Partners

• **Fonctionnement du Conseil d'Administration**

En tant qu'organe de gestion le plus élevé, le Conseil d'Administration est, sans préjudice de ses missions légales, responsable de l'exécution des objectifs stratégiques et de la politique générale de gestion, exerçant un contrôle sur la gestion quotidienne. Le Conseil d'Administration nomme les membres du Comité de direction et fixe leur rémunération.

Le Conseil d'Administration se réunit en principe chaque mois. L'ordre du jour de chaque réunion comporte nécessairement les points suivants:

- les résultats financiers mensuels de Kinopolis Group et de ses sociétés d'exploitation.
- les nouveaux projets proposés
- évolution des projets en cours d'exécution

En outre, le Conseil d'Administration établit annuellement les résultats de l'exercice et les budgets d'investissement pour l'exercice suivant. Il fixe la politique générale des rémunérations et la stratégie du groupe à court et à long terme.

Les décisions du Conseil d'Administration doivent statutairement être prises à la majorité des suffrages exprimés même si dans la pratique, la décision se prend en principe de manière consensuelle.

• **Composition du Comité de rémunération**

Le Comité de rémunération, constitué en 1998 au sein du Conseil d'Administration, est composé des administrateurs non exécutifs suivants:

Madame Marie-Rose Claeys-Vereecke
Monsieur Albert Bert
Monsieur André Meers
Monsieur Marc Vercruysse
Monsieur Philippe Haspeslagh

• **Fonctionnement du Comité de Rémunération**

Le Comité de Rémunération conseille le Conseil d'Administration dans le domaine de la politique générale et fixe les rémunérations des administrateurs et des membres du Comité de Direction.

• **Fonctionnement du Conseil d'Administration et des comités spéciaux en 1999**

Le Conseil d'Administration s'est réuni quatorze fois en 1999.

Le Comité de rémunération s'est réuni une fois.

• **Rémunérations**

En 1999, la rémunération globale des membres du Conseil d'Administration s'est élevée à BEF 50.421.418,-. En 1998, 37.760 warrants avec une durée de 5 ans avaient été attribués aux membres du Conseil d'Administration.

4. Comité de direction

Le comité de direction de Kinepolis Group S.A. se compose de:

Monsieur Joost Bert, Administrateur délégué
Monsieur Florent Gijbels, Administrateur délégué
Monsieur Gilbert Deley, Directeur Marketing & Operations
Monsieur Jan Staelens, Directeur Finance & Administration
Monsieur Luc Van de Casseye, Directeur Research & Development

Le Comité de direction se réunit une fois par semaine et, sous la présidence des Administrateur délégués, assure la mise en œuvre des décisions stratégiques du Conseil d'Administration.

5. Contrôle Commissaire-Réviseur

4. BCV Klynveld Peat Marwick Goerdeler, réviseurs d'entreprises, représenté par monsieur Ludo Ruysen

Durant l'exercice 1999, KPMG Réviseurs d'entreprises et ses entreprises liées ont reçu 10,6 mio BEF d'honoraires pour prestations supplémentaires du Commissaire-Réviseur.

Affectation du résultat

Le Conseil d'Administration propose de verser pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1999, un dividende brut de 16,1476 BEF ou 0,4 EURO par action.

Conformément à l'article 52bis§3 des Lois coordonnées sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration a décidé de ne pas tenir compte pour le versement du dividende, des effets rachetés par la Société, d'annuler les coupons concernés et par conséquent de répartir le bénéfice disponible au profit des autres effets.

REPARTITION DU BENEFICE

Bénéfice de l'exercice à affecter	304.325.118 BEF
Résultat reporté	38.661.528 BEF
Solde bénéficiaire disponible que le Conseil d'administration propose de répartir comme suit:	342.986.646 BEF
- Réserve légale	15.216.256 BEF
- Réserve non disponible	18.047.870 BEF
- Dividende brut de 16,1476 BEF (= 0,4 Euro par action)	111.834.757 BEF
- Résultat à reporter	197.887.763 BEF

Si l'Assemblée Générale approuve cette proposition, un montant de 0,4 EURO brut sera payable par action sur présentation du coupon n° 3, aux guichets de Fortis, BBL/ING et KBC/CBC, et cela à partir du 26 mai 2000.

Exercice au 31 décembre	1999	1998
Produits d'exploitation	7.139	6.213
EBITDA ¹	1.562	1.449
EBITDA sur le chiffre d'affaires	23,5 %	24,3 %
EBITDA sur le total des ventes et prestations	21,9 %	23,4 %
Résultat après impôts (part du Groupe)	198	268
Cashflow courant ²	1.184	1.071
Capitaux propres ³	3.856	3.849
Total du bilan	14.941	10.788

Après concertation avec la Commission Bancaire et Financière belge, Kinopolis Group a procédé, après publication dans la presse financière, à une élimination du chiffre d'affaires de Decatron, résultant de la création des projets en 1999, à hauteur de 1.461 Mio BEF, au profit respectivement des produits immobilisés et des charges directes (achat de tiers). On obtient ainsi une image plus fidèle de l'état financier.

⁽¹⁾ L'EBITDA ('earnings before interests, taxes, depreciation and amortisation') concerne le résultat d'exploitation, hors les amortissements et réductions de valeur.

⁽²⁾ Le cashflow courant (résultat de l'exercice corrigé des résultats exceptionnels et augmenté des charges calculées, telles que les amortissements et réductions de valeur) est uniformisé dans le cadre de ce rapport annuel.

⁽³⁾ Compte tenu de l'imputation de l'écart de consolidation de CinemaxX AG à hauteur de 2.980 Mio BEF (Vbis écarts de consolidation positifs imputés) et des amortissements théoriques (149 Mio BEF) correspondants.

1. Bilan consolidé: examen des actifs

1.1 Frais d'établissement

L'augmentation nette des frais d'établissement est due principalement à l'immobilisation des frais relatifs à l'offre publique de la S.A. Kinopolis Group et de la prise de participation dans CinemaxX AG. L'augmentation est également due à l'inscription pour cet exercice sous cette rubrique des coûts de lancement (2,7 Mio BEF) des complexes cinématographiques de Thionville et Mulhouse. Les frais sont inscrits à l'actif et amortis sur une période de cinq ans.

1.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles qui totalisent 90,7 Mio BEF sont constituées à hauteur de 24,7 Mio BEF de la part non amortie des droits acquis par Decatron S.A. en 1996, comprenant la réalisation de projets étrangers futurs et à hauteur de 19,7 Mio BEF et la valeur comptable nette des licences SAP et la clientèle dans les comptes de CinemaxX AG. Le solde des immobilisations incorporelles est constitué de licences et concessions de moindre importance détenues par diverses sociétés du groupe.

1.3 Ecarts de consolidation positifs

Cette rubrique comprend les écarts de consolidation suite à la première consolidation au 1er janvier 1996 et à l'acquisition des intérêts minoritaires à la fin de 1997 et 1998. Des écarts de consolidation positifs ont également été réalisés suite à la prise de contrôle, en 1998, de 100% des actions de la société française "Eden Panorama S.A.", de 100% des actions de Devicos S.A. et des 50% restants des actions de Frontline SPRL.

Conformément aux règles d'évaluation du groupe, le délai d'amortissement pour tous les écarts positifs de consolidation exprimés a été fixé à dix ans.

Les écarts de consolidation résultant du rachat des participations minoritaires détenues par la GIMV jusqu'à la restructuration du groupe ont également été calculés sur base de l'état des fonds propres en vertu des règles d'évaluation du Groupe à fin 1997, soit à la date la plus proche de la date effective de la reprise.

La participation de Kinopolis Group dans CinemaxX AG, est consolidée proportionnellement pour le deuxième

semestre de l'exercice. L'écart de consolidation qui apparaît suite à la consolidation proportionnelle de la participation de 30%, soit 3.902 Mio BEF, a été porté directement en déduction des fonds propres consolidés pour un montant de 2.980 Mio BEF, sous la rubrique "Vbis Ecart de consolidation positifs imputés", conformément à la dérogation temporaire accordée par la Commission Bancaire et Financière. Cet écart est périodiquement transféré vers les réserves à raison des amortissements théoriques. Pour 1999, cet amortissement théorique s'est ainsi établi à 149 Mio BEF. Le solde de l'écart de consolidation sur CinemaxX AG, à hauteur de 922 Mio BEF, a été conservé sous la rubrique "écarts de consolidation positifs" et amorti à 10% pour une période de 6 mois.

En raison de la part de Kinopolis Group dans les écarts de consolidation positifs dans les comptes consolidés du groupe allemand CinemaxX AG, le goodwill en fin d'année au niveau de Kinopolis Group a progressé à hauteur de 24,7 Mio BEF.

1.4 Immobilisations corporelles

L'augmentation nette des immobilisations corporelles pour un montant de 2.872 Mio BEF découle des nouveaux investissements de l'année pour 3.072 Mio BEF et de l'incorporation de CinemaxX AG, compensée par les amortissements de l'année à 768 Mio BEF et les sorties d'immobilisations pour une valeur nette comptable de 28 Mio BEF. L'acquisition de 30% de CinemaxX AG a entraîné une augmentation des immobilisations corporelles jusqu'à 754 Mio BEF. Contrairement à Kinopolis Group, CinemaxX AG ne possède pas ses propres terrains et constructions.

Le fait de travailler par projet fait croître chaque année les immobilisations corporelles, dans la mesure où les projets se développent en Belgique et à l'étranger. Les complexes qui ont démarré au cours du second semestre ne sont pas amortis pour l'année entière, mais uniquement au prorata du nombre de mois écoulés depuis le lancement. Au 31 décembre 1999, dans le cadre du développement de projets en Pologne, Espagne, France et Allemagne (CinemaxX AG) des acomptes ont déjà été versés ou des actifs ont été acquis.

Les actifs immobilisés en location-financement comprennent essentiellement des installations, projecteurs, équipement informatique et les sièges de cinéma loués par Decatron S.A. sous forme de leasing à Kinopolis St Julien-lès-Metz et Kinopolis Le Château du Cinéma à Lomme, depuis l'ouverture de ces complexes.

Les immobilisations en cours portent sur les projets cinématographiques exécutés par Decatron pour le compte propre du groupe et qui seront définitivement réalisés. Les projets en phase de pré-développement sont repris sous le poste des "commandes en cours d'exécution".

1.5 Immobilisations financières

La valeur des entreprises auxquelles est appliquée la méthode de mise en équivalence s'élève à la fin de 1999 à BEF 27,4 millions et comprend, outre les 35% d'actions détenues par Kinopolis Group dans le complexe cinématographique de Flessingue, les 28% d'actions de Kinopolis Group dans la société "Cinema Advertising S.A.", constituée en 1998. La reprise de CinemaxX AG dans la consolidation en 1999 a entraîné la reprise d'une participation de 1,8 Mio BEF dans Broadway Filmtheater.

Les participations dans d'autres entreprises comprennent, en plus de la participation qui existait déjà dans Utopia S.A., les participations acquises en 1998 dans Imagimons S.A. (20 %) et Imagibraine S.A. (20%) et qui comprennent les complexes cinématographiques situés à Mons et Braine-l'Alleud. Le Groupe détient une participation financière dans ces cinémas, sans exercer un quelconque contrôle ou influence sur la gestion des entreprises concernées. L'augmentation des participations dans d'autres entreprises est avant tout la conséquence de la souscription à hauteur de 52,8 Mio BEF à l'augmentation de capital d'Utopia S.A. Après l'introduction en bourse de cette société sur la bourse de Luxembourg, la participation détenue par le Groupe a atteint 12,23%. En outre, Kinopolis Group a pris une participation (0,6 Mio BEF) de 19% dans 'Eurocasino SA'.

La consolidation proportionnelle de CinemaxX AG en 1999 a entraîné une progression des participations dans d'autres entreprises, même si cette progression est limitée.

1.6 Créances à plus d'un an

Les créances à plus d'un an concernent pour 745,6 Mio BEF la part à long terme des subsides en capital à recevoir, octroyés par les pouvoirs publics français via le Centre National de Cinématographie (C.N.C) pour le projet "Kinopolis Le Château du Cinéma" à Lomme ainsi que pour le complexe Max Linder à Paris. Il s'agit de subsides en capital qui, après déduction de l'impôt différé, ont été repris sous la rubrique "subsides en capital" des fonds propres et pris en résultat en fonction du taux d'amortissement des différents investissements sous-jacents. Le paiement effectif par le C.N.C. des subsides en question est directement lié aux taxes payées sur les entrées de cinéma vendues.

Kinopolis Group S.A. a consenti une créance à Intellignet S.A., qui, sous le nom de 'Frontstage', vend sur Internet des tickets de cinéma, des livres, des CD et des articles du même ordre. Cette créance s'établit à la fin de l'année à 6 Mio BEF. Kinopolis Group détient une option lui permettant de prendre une participation à hauteur de 50%.

1.7 Stocks et commandes en cours d'exécution

1.7.1 Stocks

Parmi les stocks consolidés, on distingue d'une part, ceux qui sont directement liés à l'exploitation des cinémas, et d'autre part, ceux qui sont détenus par Decatron S.A.:

(en '000 de BEF)	Exploitation cinématographique	Decatron	SA
Approvisionnements	2.232	-	
Marchandises	29.015	23.610	
	31.247	23.610	

Les approvisionnements concernent les produits d'entretien et le petit matériel de réparation détenus en stock par les diverses sociétés d'exploitation elles-mêmes. Les stocks de marchandises détenus par l'exploitation cinématographique comprennent les stocks limités de pop-corn, boissons et friandises présents dans les différents complexes en fin d'année.

Les stocks de marchandises de Decatron S.A. comprennent, d'une part, le matériel de réparation et d'entretien d'équipement de sonorisation, de projection et l'équipement informatique, et d'autre part, les biens et matériaux déjà achetés dans le cadre de la réalisation de nouveaux projets par Decatron S.A. Bien entendu, l'importance de ce dernier poste dans l'ensemble des stocks varie fortement en fonction du nombre et de l'importance des projets qui sont en cours d'exécution à la date du bilan.

1.7.2 Commandes en cours d'exécution

Les commandes en cours d'exécution concernent pour BEF 37,7 millions, l'immobilisation des nouveaux projets cinématographiques exécutés par Decatron S.A. et Devicos S.A. Ces projets se trouvent dans une phase de pré-développement. Les projets cinématographiques qui sont exécutés pour compte propre et qui seront définitivement réalisés, figurent dans le bilan consolidé sous la rubrique des immobilisations en cours.

Cette rubrique reprend également l'immobilisation des coûts de productions cinématographiques exécutées par Kinopolis Film Productions SPRL et Frontline SPRL, pour un total de 48,4 Mio BEF.

1.8 Créances à un an au plus

1.8.1 Créances commerciales

Si l'on compare les créances commerciales à la fin de 1999 et 1998, ventilées suivant la nature des activités, on obtient le tableau suivant:

(en milliers de BEF)	31.12.1999	31.12.1998
Exploitation cinématographique	207.552	163.945
CinemaxX AG	65.442	-
Autres activités	371.365	362.270
	644.359	526.215

Les créances à récupérer dans le cadre de l'exploitation cinématographique comprennent les créances non réglées en fin d'année suite à la facturation des chèques de cinéma, contrats d'échange, accords de sponsoring, événements et publicité, ainsi qu'à la location de surfaces commerciales ("concessions") à des tiers. Les créances commerciales relatives aux autres activités concernent essentiellement les créances à récupérer de Decatron S.A. et de Devicos S.A. vis-à-vis des tiers suite aux projets réalisés, ainsi que les créances globales du groupe centralisées auprès de Kinopolis Group et portant sur la publicité et les partenariats.

L'augmentation de 118 Mio s'explique surtout par CinemaxX AG (+65,4 Mio) ainsi que par l'augmentation des créances commerciales auprès de Kinopolis Group (+26,9 Mio) et FMC (+25,7 Mio). Cette progression est principalement due à la nouvelle société constituée à Thionville.

1.8.2 Autres créances

Les autres créances recouvrent le solde de TVA à récupérer par les différentes sociétés en fin d'année, ainsi que le solde éventuel à reporter lorsque le montant payé au titre de l'impôt sur les sociétés a été trop important. Cette rubrique reprend également les subsides en capital à recevoir à court terme concernant Le Château du Cinéma à Lomme et Max Linder à Paris.

La partie la plus importante concerne toutefois, à la fin de 1999, les créances sur deux concepteurs de projets pour deux réalisations CinemaxX AG. Lorsque ces projets seront vendus à une société de leasing, le concepteur de projet remboursera sa dette à CinemaxX AG.

L'augmentation de 838 Mio BEF s'explique essentiellement par l'incorporation de CinemaxX AG (+528 Mio BEF) ainsi que par l'augmentation des autres créances auprès de Devicos (+89,6 Mio BEF), Kinopolis (+45 Mio BEF) et FMC (+236,2 Mio BEF); cette progression dans FMC est principalement due aux nouvelles sociétés constituées à Thionville et Mulhouse.

1.9 Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Dans le cadre de l'élargissement des activités des sociétés du Groupe et de l'agrandissement du réseau cinématographique, investissements considérables avaient été consenties l'année précédente. Cela explique la présence, à la date du bilan, d'un léger solde au niveau des placements de trésorerie et des valeurs disponibles. La valeur des actions propres rachetées par Kinopolis Group SA en 1999 (transaction unique en date du 24 juin 1999), atteignait 17 Mio BEF au 31 décembre 1999. Cette valeur tient compte du cours de l'action à la date de clôture.

Le système de « cash-pooling » qui a été mis en place en 1999 dans presque toutes les sociétés du groupe, permet de compenser le manque temporaire de liquidités dans une société par les excédents temporaires d'une autre société, selon ce qu'on appelle le "zero balancing system". Ce système offre l'avantage de recourir d'abord aux moyens du groupe pour combler les besoins de moyens financiers externes.

1.10 Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation à l'actif comprennent les dépenses relatives aux assurances et aux contrats d'entretien, à reporter à un exercice suivant, ainsi que les intérêts à recouvrer en fin d'année.

La hausse résulte surtout de l'intégration de la participation dans CinemaxX AG, en raison des loyers payés à l'avance pour les biens immobiliers.

2. Bilan consolidé: examen du passif

Le passif du bilan comprend, à raison de BEF 3,9 milliards, les fonds propres consolidés de Kinopolis Group, soit 26 % du total du bilan, qui s'élève à BEF 15 milliards.

2.1 Capitaux propres

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la composition et de l'évolution en 1999 des fonds propres consolidés de Kinopolis Group S.A.:

(en .000 BEF)	31.12.1998	+	-	31.12.1999
Capital	2.920.876	326.701	-	3.247.577
Prime d'émission	8.099	2.680.146	-	2.688.245
Réserves consolidées	217.918	198.446	260.835	155.529
Ecarts de consolidation	161.186	-	-	161.186
Ecarts de consolidation positifs imputés	-	-	2.831.000	- 2.831.000
Ecarts de conversion	1.464	-	78	1.386
Subsides en capital	439.693	22.543	28.738	433.498
TOTAL	3.749.236	3.227.836	3.120.651	3.856.421

Suite à la deuxième offre publique et à l'augmentation de capital sous la forme de l'émission d'actions pour le personnel, le capital et la prime d'émission ont augmenté respectivement de 326,7 Mio BEF et de 2.680,1 Mio BEF. Les réserves consolidées ont connu une évolution caractérisée d'une part par la croissance via le résultat consolidé de Kinopolis Group en 1999 et d'autre part par la baisse consécutive au paiement par Kinopolis Group S.A d'un dividende aux actionnaires à raison de 111,8 Mio BEF, conformément à la répartition du bénéfice proposée par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 19 mai 2000 ainsi que de l'imputation de l'amortissement théorique sur les écarts de consolidation positifs imputés.

Les écarts de consolidation positifs imputés à hauteur de 2,8 Mia BEF concernent la déduction directement apportée aux fonds propres, d'une partie de l'écart de consolidation (2,9 Mia BEF), qui est apparu suite à la reprise dans la consolidation de la participation de 30% dans le groupe allemand CinemaxX AG. (voir point 1.3) L'amortissement théorique à raison de 149 Mio BEF a été transféré vers les réserves consolidées.

Les subsides en capital comprennent la part non encore repris dans le résultat, après déduction des impôts différés sur cette même part, des subsides d'investissement octroyés par les pouvoirs publics belges dans le cadre de la réalisation de Kinopolis Hasselt, et des subsides d'investissement octroyés par les pouvoirs publics français pour la réalisation de Kinopolis « Le Château du Cinéma » à Lomme et Max Linder à Paris. La prise en compte des résultats est effectuée conformément au rythme d'amortissement des différents éléments des investissements. L'augmentation de cette année concerne exclusivement l'application de la partie des impôts différés qui ont trait aux subsides octroyés par les pouvoirs publics français, suite au passage d'un taux d'imposition moyen de 40% à 36,66%.

2.2 Provisions pour risques et charges, impôts différés et latences fiscales

Les provisions pour risques et charges comprennent les provisions constituées par les différentes sociétés en vue des grands travaux de réparation et d'entretien, des charges dans le cadre de l'expiration future des contrats de concession, et des litiges.

Les latences fiscales ont atteint 105,4 Mio BEF et concernent exclusivement l'impact fiscal sur la conversion du bilan fiscal en bilan économique en fonction des règles d'évaluation du groupe.

La provision pour impôts différés, qui s'élève à 252,5 Mio BEF à la fin de 1999, porte entièrement sur l'imposition future résultant de l'octroi des subsides en capital pour C.C.E. Limburg (Kinopolis Hasselt), Kinopolis Le Château du Cinéma (Lomme) et Max Linder (Paris). Grâce à une réduction du taux moyen d'imposition dans la sous-consolidation de France Méga Cinéma, une partie des impôts différés est transférée vers les subsides en capital (22,5 Mio BEF).

2.3 Dettes à plus d'un an et dettes à un an au plus

Au terme de 1999, les emprunts subordonnés concernent le montant à rembourser des prêts subordonnés accordés par la GIMV à concurrence de BEF 300 millions.

Les dettes à long terme envers les établissements de crédit concernent des emprunts contractés dans le passé auprès de diverses institutions financières pour le financement de divers complexes existants.

Les dettes financières envers les établissements de crédit consistent principalement d'un programme de 'commercial paper', émis par Kinopolis Group S.A. pour un montant de 2.208 Mio BEF, ainsi qu'une dette sous la forme d'un crédit à court terme sollicité auprès d'une institution financière pour 1.235 Mio BEF. Le système du cash pooling a été étendu dans le courant de l'exercice à l'ensemble de Kinopolis (sans CinemaxX AG). Si une société prouve un besoin temporaire de moyens financiers, ceux-ci sont à priori satisfaits par compensation avec des valeurs disponibles dans d'autres sociétés. Ce système est coordonné au niveau de Kinopolis Group S.A.

Les dettes commerciales comprennent à la fois les montants non encore réglés à l'égard des fournisseurs de biens et services fournis dans le cadre des investissements réalisés au cours de l'année écoulée, et les dettes en cours en fin d'année à l'égard des fournisseurs dans le cadre de l'exploitation effective.

L'augmentation de 803 Mio BEF est essentiellement la conséquence de CinemaxX AG (+241,7 Mio BEF) et de l'augmentation des dettes commerciales chez Devicos (+284,4 Mio BEF), Decatron (+130 Mio BEF) et FMC (+251 Mio BEF). Cette progression est principalement due aux nouvelles sociétés constituées à Thionville et Mulhouse.

Les autres dettes comprennent essentiellement les dividendes restant à payer pour l'exercice 1999 (BEF 111,8 millions).

2.4 Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation comprennent avant tout les produits à reporter au terme de l'exercice, principalement les chèques de cinéma non utilisés, ainsi que la charge d'intérêt à imputer pour l'exercice.

3. Comptes de résultats consolidés

La part de Kinopolis Group dans le bénéfice consolidé après impôt s'élève pour l'exercice écoulé à 198,4 Mio BEF, contre 268,5 Mio BEF pour l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires consolidé de Kinopolis Group a progressé dans la même période de 11,6% pour atteindre 6.643 Mio BEF. Cette progression est la conséquence de l'incorporation de CinemaxX AG (991 Mio BEF), et de l'augmentation du chiffre d'affaires de Kinopolis Madrid (542 Mio BEF). Contrairement à l'exercice précédent, Decatron a réalisé un chiffre d'affaires important (1.461 Mio BEF), réalisé à 100% pour les complexes Kinopolis à Thionville, Mulhouse et Nîmes⁵. Ce chiffre d'affaires a été éliminé en

⁽⁵⁾ Proportionnellement à hauteur de 50%

1999 au profit des produits immobilisés et des coûts directs générés par Decatron. En comparaison avec 1998, il faut signaler que le chiffre d'affaires réalisé pour les projets propres était seulement de 100 Mio BEF (Kinopolis Madrid). Le reste du chiffre d'affaires concernait des projets pour des tiers, que ce soit à Braine l'Alleud, Flessingue (Vlissingen) ou Martinique.

Pour mieux évaluer les performances de Kinopolis Group, les résultats sont analysés ci-après en fonction des produits et des charges résultant des activités de l'entreprise ou liés au financement ou au placement de capitaux, et des postes exceptionnels.

3.1 Résultats d'exploitation

3.1.1 Caractéristiques financières

(en .000 BEF)	1999		1998	
	Kinopolis Group	CinemaxX AG (30%) ⁶	Total	Total
Produits d'exploitation	6.030.662	1.108.182	7.138.845	6.213.134
A. Chiffres d'affaires	5.652.372	991.110	6.643.482	5.952.071
B. Variations des commandes en cours d'exécution	40.999		40.999	45.004
C. Production immobilisée	165.379		165.379	
D. Autres produits d'exploitation	171.912	117.012	288.984	216.059
Charges d'exploitation	5.516.944	1.072.466	6.589.410	5.569.027
A. Approvisionnements et marchandises	1.679.675	375.716	2.055.391	2.161.436
B. Services et bien divers	1.626.985	435.734	2.062.719	1.579.780
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	997.092	194.107	1.191.199	802.793
D. Amortissements et réductions de valeur	801.648	61.155	862.803	698.624
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	12.564		12.564	5.201
F. Provisions pour risques et charges	304	1.940	2.244	6.120
G. Autres charges d'exploitation	263.328	3.814	267.142	219.821
I. Amortissement sur écarts de consolidation positifs	135.348		135.348	95.252
Bénéfice d'exploitation	513.719	35.716	549.435	644.107
	93.5%	6.5%	100%	100%

⁶ chiffres CinemaxX AG retraités selon les règles d'évaluation de Kinopolis Group

La fluctuation importante entre les deux exercices est due à la consolidation proportionnelle du résultat de CinemaxX AG sur six mois (du 1 juillet 1999 au 31 décembre 1999). La progression du chiffre d'affaires d'exploitation cinématographique de Kinopolis Group, à l'exclusion de CinemaxX AG, est principalement imputable à la croissance du chiffre d'affaires de Kinopolis Madrid (542 Mio BEF). En 1998, ce complexe n'avait été opérationnel que durant 3 mois. Contrairement à l'année précédente, le chiffre d'affaire réalisé suite au développement de projets a été éliminé au profit des produits immobilisés et des coûts directs au sein de Decatron, à hauteur de 1.461 Mio BEF. En 1998, un chiffre d'affaires lié aux projets avait été réalisé portant sur 792 Mio BEF; il s'agissait essentiellement de projets non Kinopolis. Cette évolution résulte du choix stratégique de mettre le savoir faire de Decatron en moindre mesure à disposition de projets non-Kinopolis.

Le recul du nombre des spectateurs dans les complexes existants en Belgique et en France a entraîné une baisse du chiffre d'affaires enregistré d'environ 250 Mio BEF. On a également pu relever l'impact positif - portant sur environ 70 Mio BEF - du démarrage de Thionville (9 septembre 1999) et de Mulhouse (25 décembre 1999). Des facteurs internes, à commencer par l'augmentation des capacités à Kinopolis Madrid et des circonstances extérieures, comme l'offre de film et la planification des sorties, ont conduit le nombre de spectateurs Kinopolis à évoluer dans les différents pays comme suit:

(en .000)	1997	1998	1999	Evolution 98-99
Belgique	10.945	12.430	11.290	-9,1 %
France	3.601	4.683	4.630	-1,2 %
Espagne	-	748	3.186	Pm
Total	14.546	17.861	19.106	+7%

L'analyse du nombre de spectateurs a déjà été exposé en détail plus haut dans le présent rapport, en termes de répartition géographique et parts de marché.

La partie la plus importante des bénéfices d'exploitation est réalisée par les complexes cinématographiques qui comptent déjà quelques années d'activité et dont la phase de démarrage est achevée.

Au niveau statutaire, la marge du résultat d'exploitation par rapport au produit d'exploitation dépend à la fois des dimensions du complexe et de la phase de maturité du projet. Normalement, la maturité d'un complexe est atteinte après trois ans d'exploitation.

3.1.1.1 Produits d'exploitation

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de Kinopolis Group pour les trois derniers exercices écoulés se ventile de la manière suivante:

	1999	%	1998	%
Exploitation cinématographique Kinopolis Group				
• Cinémas existants	4.389 Mio	66%	4.682 Mio	79%
• Nouveaux cinémas	772 Mio	12%	157 Mio	3%
Exploitation cinématographique CinemaxX AG	991 Mio	15%	-	-
Services techniques et développement de projet ¹	218 Mio	3%	951 Mio	15%
Autres, dont la distribution et La production de films	273 Mio	4%	162 Mio	3%
Total	6.643 Mio		5.952 Mio	

La part des nouveaux complexes dans le chiffre d'affaires total a augmenté grâce à Kinopolis Madrid (qui n'avait été opérationnel que pendant 3 mois en 1998). Dans les complexes existants, en revanche, le chiffre d'affaires a baissé d'environ 300 Mio BEF à cause de la baisse de la vente de billets (voir ci-dessus).

Exploitation des complexes cinématographiques

Le chiffre d'affaires au sein de Kinopolis Group (excl. CinemaxX AG) se répartit comme suit:

	1999	%	1998	%
Box office (ventes de billets)	3.801 Mio	73,6%	3.682 Mio	76,1%
Confiseries et boissons	966 Mio	18,7%	876 Mio	18,1%
Publicité à l'écran	216 Mio	4,3%	211 Mio	4,4%
Partenariats	77 Mio	1,5%	37 Mio	0,8%
Autres (distribution, production)	101 Mio	1,9%	33 Mio	0,6%
	5.161 Mio		4.839 Mio	

⁽¹⁾ En tenant compte de l'élimination du chiffre d'affaires lié à des projets à hauteur de 1.461 Mio BEF

La forte position commerciale de Kinopolis Group lui a permis de générer des revenus alternatifs des partenariats, confiseries et boissons, ce qui a fait progresser le chiffre d'affaires jusqu'à 5.161 Mio BEF.

La répartition du chiffre d'affaires a évolué depuis l'année précédente. La vente de billets représente 73.6% du chiffre d'affaires en 1999, alors que partenariats, distribution et production ont relativement doublés par rapport à l'année précédente.

L'augmentation des ventes de billets est due à la progression enregistrée à Madrid (+396 Mio BEF) malgré la baisse des ventes dans les complexes belges et français (-275 Mio BEF). Un effet similaire explique la fluctuation dans les confiseries et boissons, y compris l'amélioration de la marge brute par visiteur.

Conseil architecturale et assistance technique

Ces activités sont menées par les filiales Decatron S.A. et Devicos S.A., essentiellement pour les autres sociétés du groupe. Contrairement à l'année précédente, le chiffre d'affaire réalisé suite au développement de projets a été éliminé au profit des produits immobilisés et des coûts directs au sein de Decatron, à hauteur de 1.461 Mio BEF. En 1998, un chiffre d'affaires lié à des projets avait été réalisé portant sur 792 Mio BEF ; il s'agissait essentiellement de projets non-Kinopolis. Cette évolution résulte du choix stratégique suivant lequel, à l'avenir, le savoir-faire de Decatron sera moins largement mis à la disposition de projets non-Kinopolis.

Autres activités

Les chiffres d'affaires concernés comprennent les activités pour tiers développées par des sociétés annexes, telles que la distribution de droits sur les films, la vente de publicité dans les programmes distribués par Kinopolis Group et la production de films. Cette dernière activité est développée par Kinopolis Film Productions SPRL ('KFP') et Frontline SPRL.

La distribution de droits sur les films sur le marché belge a continué à se développer en 1999 via la société Kinopolis Film Distribution S.A.('KFD').

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent principalement les revenus locatifs réalisés par les sociétés du groupe, suite à la location de concessions, parkings et espaces publicitaires.

Les autres produits d'exploitation de CinemaxX AG montent à 117 Mio BEF et comprennent aussi, outre les revenus susmentionnés, une indemnité publicitaire (18,6 Mio BEF), le développement et la vente de nouveaux complexes (27,3 Mio BEF) et la vente de projets potentiels suite à l'outsourcing de la branche de développement (23 Mio BEF).

3.1.1.2 Charges d'exploitation

La plus grande partie des charges d'exploitation de Kinopolis Group S.A. provient de l'exploitation de complexes cinématographiques, à raison de près de 79%, alors que les autres charges, dont les frais généraux enregistrés au niveau de Kinopolis Group S.A., représentent 21%.

Exploitation de complexes cinématographiques

Les principaux éléments des charges d'exploitation sont la location de films, les achats de confiseries et boissons et les services et biens divers.

La location des films est payée aux distributeurs des droits sur le film, fixée à partir d'un tableau de calcul spécifi-

que établi par un accord de protocole conclu entre les distributeurs et les exploitants de cinémas. En Belgique, la base de calcul est le "net box office", c'est-à-dire les ventes de billets, hors taxe sur la valeur ajoutée, diminuée des droits d'auteur et des taxes communales éventuelles. Le taux de location appliqué varie en fonction de la capacité de la salle, du nombre réel et escompté de spectateurs, et d'autres variables. Dans d'autres pays, d'autres régimes peuvent être d'application, suivant les accords locaux.

La partie la plus importante des autres charges d'exploitation est constituée des taxes communales sur les divertissements levées par les villes et communes. En moyenne, les taxes varient entre 4 et 14%, selon la ville ou la commune.

Outre ces taxes, les exploitants de salles doivent également verser des droits d'auteur aux instances qui défendent les intérêts des auteurs des productions visuelles et sonores. Ces droits s'élèvent en Belgique à environ 1,2% du box-office, diminué des taxes communales précitées. Pour la France, le pourcentage est de 1,85%.

Les frais de personnel ont progressé en 1999, en raison des changements dans la structure de management et des préparatifs de nouveaux complexes à l'étranger.

Outre ces dépenses spécifiques, les sociétés d'exploitation supportent des charges dont les plus importantes sont les suivantes:

- Achats pour des événements: en fonction des prix de vente des activités de traiteur;
- Charges locatives: limitées dans la mesure où tous les immeubles et presque tous les terrains sont en propriété. Seuls, Kinopolis Bruxelles paie un droit de concession au Parc des expositions de Bruxelles et Metropolis loue un parking adjacent; Max Linder loue le bâtiment.
- Précomptes et taxes: sur toutes sortes de biens meubles et immeubles;
- Maintenance et décoration (cfr. infra);
- Electricité, gaz et huile (cfr. infra).

Amortissements et réductions de valeur

La plus grande partie des immobilisations se situe au niveau des sociétés d'exploitation cinématographique, et comprend, en plus des terrains et constructions, toutes les machines et installations utilisées dans le cadre de l'exploitation. Suite à l'ouverture des complexes de Thionville et Mulhouse, les charges d'amortissement ont augmenté en 1999. L'amortissement ne porte pas sur l'année complète lorsque le complexe est entré en activité dans le courant de l'exercice. En outre, des investissements importants ont été consentis dans des complexes existants pour renforcer les normes de qualité adoptées par Kinopolis Group.

CinemaxX AG, en revanche, n'est pas propriétaire de terrains ou constructions, ce qui explique que les amortissements sont nettement moins importants que dans les complexes Kinopolis. Les amortissements au sein de CinemaxX AG ont été retraités selon les règles d'évaluation de Kinopolis Group, ce qui a généré des charges supplémentaires à l'ordre de 4,7 Mio BEF. Comme ces charges locatives sont comptabilisées sous le poste "services et biens divers", le niveau de l'EBITDA par rapport aux total des revenus est inférieur à celui que l'on enregistre dans les complexes Kinopolis (9% en moyenne chez CinemaxX AG contre 25% en moyenne chez Kinopolis).

Amortissements sur écarts de consolidation positifs

Conformément aux règles d'évaluation du groupe, le délai d'amortissement pour tous les écarts de consolidation positifs exprimés a été fixé à dix ans.

La participation prise par Kinopolis Group dans CinemaxX AG, est consolidée proportionnellement pour le deuxième semestre de l'exercice. L'écart de consolidation qui apparaît suite à la consolidation proportionnelle de la participation de 30%, soit 3.902 Mio BEF, a été porté directement en déduction des fonds propres consolidés pour un montant de 2.980 Mio BEF, sous la rubrique "Vbis écarts de consolidation positifs imputés", conformément à la dérogation temporaire accordée par la Commission Bancaire et Financière. Cet écart est périodiquement transféré vers les réserves à raison des amortissements théoriques. Pour 1999, cet amortissement théorique s'est ainsi établi à 149 mio BEF. Le solde de l'écart de consolidation sur CinemaxX AG, à hauteur de 922 Mio BEF, a été conservé sous la rubrique "écarts de consolidation positifs" et amorti à 10% sur une période de 6 mois.

Autres activités: Kinopolis Film Distribution et Kinopolis Film Productions

Parmi les autres activités, il convient surtout de citer les coûts de production et les royalties de Kinopolis Film Distribution.

3.2 Résultats financiers**3.2.1 Caractéristiques financières**

(en '000 BEF)	1999	1998
Produits financiers	140.517	131.694
A. Produits des immobilisations financières	16.697	4.393
B. Produits des actifs circulants	43.228	46.928
C. Autres produits financiers	80.592	80.372
Charges financières	317.973	309.761
A. Charge des dettes	289.708	260.525
B. Amortissement sur écarts de consolidation positifs		2.517
C. Réduction de valeur sur actifs circulants	3.908	154
D. Autres charges financières	21.840	49.082
Résultat financier	(177.463)	(178.067)

Au cours de l'exercice 1999, le nombre des financements s'est accru. La prise de participation dans CinemaxX AG et les préfinancements à Thionville, Mulhouse, Poznan et Valencia ont entraîné une hausse des charges financières. Toutefois, Kinopolis Group a pu limiter les charges financières liées à ces emprunts en profitant des taux favorables sur le marché et d'un taux de financement propre optimal.

Une légère augmentation dans les produits financiers des créances à long terme a été neutralisée par des charges financières plus élevées liées au préfinancement et à la réalisation de nouveaux complexes à l'étranger.

3.2.2 Cash-pooling

Avant la fusion intervenue en décembre 1997 entre les deux groupes cinématographiques, le système du cash pooling n'était appliqué que de manière limitée, en l'occurrence entre Kinopolis Group S.A., Decascoop S.A., Pentascoop S.A., Decatron S.A. et Rum S.A.. Ce système permet de compenser les manques ou excédents de liquidités au sein du groupe afin de diminuer les charges d'intérêts. A partir de mars 1998, ce principe a été étendu à toutes les sociétés du groupe, ce qui entraîne notamment une globalisation des positions à court terme et permet au groupe d'optimiser sa stratégie en matière de liquidités. Cette méthode débouche pour l'exercice sur une hausse des revenus d'investissement et d'autre part sur des taux plus bas sur les financements à court terme.

3.3 Résultats exceptionnels

3.3.1 Caractéristiques financières

(.000 BEF)	1999	1998
Produits exceptionnels	50.245	3.750
D. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		89
E. Plus-value sur réalisation d'actifs immobilisés	2.796	580
F. Autres produits exceptionnels	47.449	3.081
Charges exceptionnelles	16.912	3.858
E. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	4.773	336
F. Autres charges exceptionnelles	12.139	3.522
Résultat exceptionnel	33.333	(108)

Le résultat exceptionnel de 1999 découle de l'existence d'un résultat net exceptionnel chez CinemaxX AG pour 15,9 Mio BEF et chez Kinopolis Group pour 17,4 Mio BEF.

Les résultats exceptionnels de CinemaxX AG résultent principalement de l'outsourcing des activités de développement, qui a généré un revenu exceptionnel de 18,6 Mio BEF, et de la constitution d'une provision pour les futures pertes de Filmcafé Essen pour un montant de 6 Mio BEF.

Les résultats exceptionnels de Kinopolis Group proviennent d'un produit exceptionnel de Kinopolis Madrid (3,7 Mio BEF) suite à une correction des stocks et d'un produit exceptionnel chez FMC (+14,5 Mio) suite à la perception d'une indemnité relative à la non-revendication d'une option de 30% sur un projet à Bordeaux.

3.4 Prélèvement sur et transfert aux impôts différés et latences fiscales

Il s'agit essentiellement des mouvements sur les latences fiscales calculées sur les différences entre les amortissements de l'entreprise et les amortissements fiscaux sur les immobilisations corporelles des diverses sociétés.

examen du bilan et du compte de résultats statutaire

Les comptes annuels statutaires de la société Kinopolis Group S.A. au 31 décembre 1999 ont été approuvés sans réserve par le Commissaire-réviseur, KPMG Réviseurs d'entreprises. Les comptes annuels, le rapport annuel du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire-réviseur seront déposés dans le courant du mois après approbation par l'Assemblée Générale.

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Annuelle, qui aura lieu le 19 mai 2000, du traitement des résultats proposés, les fonds propres de Kinopolis Group SA au 31 décembre 1999 se montent à 6.301 millions BEF, contre 3.101 millions BEF à la fin de 1998. Cette augmentation de 3.200 millions BEF découle avant tout de la deuxième augmentation de capital ouverte au public ainsi que de l'augmentation de capital réservée au personnel (pour un montant cumulé de 326,7 Mio BEF), combinée à l'augmentation de la prime d'émission à 2.680,1 Mio BEF.

Conformément à la loi sur les sociétés et aux statuts de la société, la répartition des résultats proposée attribue 15 millions BEF aux réserves légales, 18 millions BEF aux réserves disponibles, suite au rachat d'actions propres pour le même montant, tandis que le solde bénéficiaire reporté est porté à 159 millions BEF. Il a été proposé à l'Assemblée Générale de verser sur le résultat de l'exercice un dividende de EUR 0,4 par action (soit EUR 0,3 après déduction du précompte mobilier), soit 112 millions BEF.

Le total du bilan de la société est passé de 4.518 millions BEF à la fin de 1998 à 10.975 millions BEF à la fin de 1999. A l'actif du bilan, cette progression est principalement imputable à l'augmentation du montant des actifs financiers immobilisés. Au passif, la progression concerne principalement l'augmentation déjà mentionnée des fonds propres et de l'augmentation des dettes suite à l'émission du papier commercial.

4. Bilan statutaire: examen des principales rubriques de l'actif

4.1 Frais d'établissement

L'évolution des frais d'établissement s'explique par l'inscription à l'actif de l'immobilisation des frais de l'introduction en bourse, lesquels sont constitués pour l'essentiel par les frais de l'élaboration du prospectus, de la rémunération des conseillers extérieurs, de la présentation audiovisuelle et de la commission de placement des actions. Les frais en question sont amortis sur une période de cinq ans

4.2 Immobilisations financières

La principale modification dans le bilan de Kinopolis Group S.A. se situe au niveau des immobilisations financières. En février 1999, la société a conclu un accord avec monsieur Hans-Joachim Flebbe, actionnaire principal de la société cinématographique allemande CinemaxX AG, cotée en bourse. En vertu de cet accord, Kinopolis Group S.A. a acquis 30% des actions de CinemaxX AG. Cette participation s'est traduite par un co-contrôle pendant le deuxième semestre de l'année.

Outre cette participation dans CinemaxX AG, au sein du groupe, deux participations mineures sont acquises par Kinopolis Group pendant le premier semestre de l'exercice, et Kinopolis a constitué une société en Suisse. Kinopolis Group a constitué durant le second semestre de l'année une société immobilière en Espagne, dénommée Kineinvest. De plus, Kinopolis Group a repris les actions détenues par Pentascoop dans la société Decascoop.

4.3 Créances à plus d'un an

Les créances à plus d'un an sont exclusivement constituées par le prêt qui a été octroyé à la société 'Intellignet SA' qui opère sous le nom de 'Frontstage'. L'octroi de ce prêt pourrait conduire dans l'avenir à une participation dans cette entreprise.

4.4 Créances à un an au plus

Kinopolis Group S.A. assure au sein du groupe une fonction de cash pooling destinée à optimiser les besoins et les excédents temporaires de liquidités pour toutes les sociétés. Cette activité conduit à la l'apparition de positions importantes à court terme, tant sous la forme de créances sur des sociétés du groupe que de dettes. L'augmentation des autres créances est principalement imputable aux avances et paiements anticipés importants au niveau du compte courant, octroyées par Kinopolis Group S.A. aux filiales nouvellement constituées dans le cadre de la mise en route de leurs activités. On relève également une créance ouverte relative au soutien financier apporté par Kinopolis Group à la production de films. Une fois ces films terminés, l'argent revient à Kinopolis Group.

4.5 Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles ont baissé suite à l'évolution des participations et des avances de paiement citées ci-dessus, qui n'ont pas fait l'objet d'un financement extérieur, ainsi que de la liquidation de quelques obligations à court terme. En outre, la société a procédé, le 24 juin 1999, au rachat d'actions propres pour limiter l'impact de la baisse du cours. Le Conseil d'Administration a estimé que le rachat d'actions propres constituait un important moyen permettant de rétablir la confiance dans Kinopolis Group. 5.000 actions ont été acquises au cours de 89,48 Euro. Nous avons constaté que l'obligation sociale a été respectée. Etant donné que le cours de l'action au 31 décembre 1999 était inférieur à la valeur d'acquisition, une réduction de valeur a été constituée pour couvrir cet écart. Au sein des fonds propres de la société, une réserve non disponible a été constituée pour la valeur d'acquisition des actions propres.

5. Bilan statutaire: examen des principales rubriques du passif

5.1 Capitaux propres

Pour l'évolution des capitaux propres, nous renvoyons à l'exposé ci-dessus.

5.2 Dettes à plus d'un an

La baisse des dettes à plus d'un an est imputable à la liquidation d'un certain nombre d'emprunts à long terme qui avaient été contractés auprès des institutions bancaires.

5.3 Dettes à un an au plus

L'augmentation des dettes à court terme s'explique par l'émission du papier commercial pour un total de 2.208 Mio BEF. En outre des emprunts à court terme auprès des institutions financières d'une valeur totale de 1,2 Mia BEF ont été contractés. Les dividendes à payer montaient au 31 décembre 1999 à 111,8 Mio BEF. Les autres dettes n'ont pas évoluées par rapport au bilan précédent.

6. Examen du compte de résultats statutaire au 31 décembre 1999

Au sein du résultat d'exploitation, les coûts et les revenus ont progressé par rapport à l'année précédente. C'est la conséquence de la nouvelle fonction que Kinopolis Group S.A. assume depuis le printemps 1998 et dont l'impact s'est fait pleinement sentir en 1999.

La plus importante modification dans les charges, les services et biens divers et surtout les charges de personnel découle de l'augmentation des effectifs de la société. Presque tous les membres de la direction et de l'encadrement sont actuellement employés par la société-mère, alors qu'ils étaient auparavant inscrits dans le registre du personnel des différentes sociétés. La progression des charges en matière de marketing & ventes, prospection et représentation est directement liée à cette modification. Désormais, les dépenses de publicité sont également centralisées pour l'ensemble du groupe Kinopolis.

On observe en outre une forte progression des charges d'amortissement, liée à l'immobilisation des charges d'augmentation de capital et de la cotation en bourse. Ces frais sont amortis sur une période de cinq ans, conformément aux règles d'évaluation.

Les réductions de valeur sur créances commerciales concernent une provision de 10 Mio BEF pour la créance relative à l'octroi d'un soutien financier à la production du film "le père Damien".

Du côté des revenus, nous constatons une hausse des indemnités de management. Comme, depuis le 1er janvier 1998, tout le groupe est repris sous la S.A. Kinopolis Group, toutes les sociétés d'exploitation paient désormais des indemnités de management. Ces revenus sont calculés sur la base de la totalité du chiffre d'affaire des filiales qui exigent directement ou indirectement une politique active de la direction, ou sur la base d'autres critères pour les sociétés Devicos SA (surtout les coûts d'accompagnement des projets) et Decatron SA (prospection, site location et développement de projets).

Le résultat financier a augmenté suite à la hausse des produits financiers et à la moindre progression des charges financières. Au 31 décembre 1999, les différentes filiales ont payé un dividende intérimaire pour un montant total de 312,8 Mio BEF. Les produits financiers sont constitués en outre par les intérêts sur les comptes de nivellement et les placements à terme. Comme la société Kinopolis Group SA exerce le rôle de gestionnaire de trésorerie depuis le deuxième semestre de 1998, les produits d'intérêts ont enregistré une progression en 1999 par rapport à 1998. L'augmentation des charges financières s'explique par les intérêts payés sur un certain nombre d'emprunts et sur le papier commercial émis.

La charge fiscale sur le résultat de la société est limitée, suite à la déduction RDT pour les dividendes perçus.

Résultats Consolidés

52

BILAN CONSOLIDE KINEPOLIS GROUP:

Actif en .000 BEF

Description	31-12-1999	31-12-1998
ACTIFS IMMOBILISÉS	11.764.492	7.910.445
Frais d'établissement	195.950	109.715
Immobilisations corporelles	90.659	88.250
Ecart de consolidation positifs	1.608.395	796.638
Immobilisations corporelles	9.707.067	6.835.331
A. Terrains et constructions	7.164.680	5.171.059
B. Installations, machines et outillage	1.896.570	1.338.442
C. Mobilier et matériel roulant	161.577	133.969
D. Location-financement et droits similaires	78.926	100.444
E. Autres immobilisations corporelles	81.536	55.418
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	323.778	35.999
Immobilisations financières	162.421	80.511
A. Entreprises mises en équivalence	27.399	27.837
1. Participations	27.399	27.837
2. Créances		
B. Autres entreprises	135.022	52.674
1. Participations, actions et parts	118.312	48.878
2. Créances et cautionnements	16.710	3.796
ACTIFS CIRCULANTS	3.176.823	2.877.987
Créances à plus d'un an	751.693	777.159
A. Créances commerciales		
B. Autres créances	751.693	777.159
Stocks et commandes en cours d'exécution	141.497	81.106
A. Stocks	54.991	35.299
1. Approvisionnements	2.231	1.357
2. En-cours de fabrication		
3. Produits finis		
4. Marchandises	52.760	33.942
5. Immeubles destinés à la vente		
6. Acomptes versés		
B. Commandes en cours d'exécution	86.506	45.807
Créances à un an au plus	1.902.704	946.787
A. Créances commerciales	644.359	526.215
B. Autres créances	1.258.345	420.572
Placements de trésorerie	90.853	506.544
A. Actions propres	17.144	
B. Autres placements	73.709	506.544
Valeurs disponibles	219.529	526.334
Comptes de régularisation	70.547	40.057
TOTAL DE L'ACTIF	14.941.315	10.788.432

BILAN CONSOLIDE KINEPOLIS GROUP

Passif en .000 BEF

Description	31-12-1999	31-12-1998
CAPITAUX PROPRES	3.856.421	3.749.236
Capital	3.247.577	2.920.876
A. Capital souscrit	3.247.577	2.920.876
Primes d'émission	2.688.246	8.099
Plus-values de réévaluation		
Réserves consolidées	155.529	217.918
Ecarts de consolidation	161.186	161.186
Ecarts de consolidation positifs imputés (-)	(2.831.000)	
Ecarts de conversion	1.385	1.464
Subsides en capital	433.498	439.693
INTERETS DE TIERS	19.728	8.449
Intérêts de tiers		
PROVISIONS, IMPOTS DIFFERES ET LATENCES FISCALES	432.223	476.292
A. Provisions pour risques et charges	74.258	49.874
1. Pensions et obligations similaires		
2. Charges fiscales		
3. Grosses réparations et gros entretien	8.544	8.544
4. Autres risques et charges	65.714	41.330
B. Impôts différés et latences fiscales	357.965	426.418
DETTES	10.632.942	6.554.455
Dettes à plus d'un an	3.422.259	3.501.933
A. Dettes financières	3.422.259	3.501.933
1. Emprunts subordonnés	300.000	400.000
2. Emprunts obligataires non subordonnés	6.373	
3. Dettes de location-financement et assimilées	53.274	78.418
4. Etablissements de crédit	2.769.620	3.023.515
5. Autres emprunts	292.991	
B. Dettes commerciales		
1. Fournisseurs		
2. Effets à payer		
C. Acomptes reçus sur commandes		
D. Autres dettes		
Dettes à un an au plus	6.922.727	2.869.843
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	417.070	523.212
B. Dettes financières	3.810.083	896.638
1. Etablissements de crédit	3.405.618	894.108
2. Autres emprunts	404.464	2.530
C. Dettes commerciales	1.798.101	994.743
1. Fournisseurs	1.798.101	994.743
2. Effets à payer		
D. Acomptes reçus sur commandes	131.202	4.148
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	637.268	209.780
1. Impôts	497.149	107.178
2. Rémunérations et charges sociales	140.119	102.602
F. Autres dettes	129.003	241.322
Comptes de régularisation	287.957	182.679
TOTAL DU PASSIF	14.941.315	10.788.432

COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDE KINEPOLIS GROUP

Description	31-12-1999	31-12-1998
Ventes et prestations	7.138.845	6.213.134
A. Chiffre d'affaires	6.643.482	5.952.071
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution	40.999	45.004
C. Production immobilisée	165.379	
D. Autres produits d'exploitation	288.984	216.059
Coût des ventes et des prestations	6.589.410	5.569.027
A. Approvisionnements et marchandises	2.055.391	2.161.436
1. achats	2.069.185	2.147.293
2. variation des stocks	(13.794)	14.143
B. Services et bien divers	2.062.719	1.579.780
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	1.191.199	802.793
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	862.803	698.624
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	12.564	5.201
F. Provisions pour risques et charges	2.244	6.120
G. Autres charges d'exploitation	267.142	219.821
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		
I. Amortissements sur écarts de consolidation positifs	135.348	95.252
Bénéfice d'exploitation	549.435	644.107
Produits financiers	140.518	131.694
A. Produits des immobilisations financières	16.697	4.393
B. Produits des actifs circulants	43.228	46.929
C. Autres produits financiers	80.592	80.372
Charges financières	317.973	309.761
A. Charges des dettes	289.708	260.525
B. Amortissements sur écarts de consolidation positifs	2.517	
C. Réductions de valeur sur actifs circulants autre que ceux visés sub. II e	3.908	154
D. Autres charges financières	21.840	49.082
Bénéfice courant avant impôts	371.980	466.040

COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDE KINEPOLIS GROUP

Description	31-12-1999	31-12-1998
Produits exceptionnels	50.244	3.750
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles		
B. Reprises d'amortissements sur écarts de consolidation		
C. Reprises de réduction de valeur sur immobilisations financières		
D. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		89
E. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	2.796	580
F. Autres produits exceptionnels	47.449	3.081
Charges exceptionnelles	16.911	3.858
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		
B. Amortissements except. sur écarts de consolidation positifs		
C. Réductions de valeur sur immobilisations financières		
D. Provisions pour risques et charges exceptionnels		
E. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	4.773	336
F. Autres charges exceptionnelles	12.139	3.522
G. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de resctruction		
H. Prise en résultats d'écarts de consolidation négatifs		
Bénéfice de l'exercice avant impôts	405.313	465.932
Prélèvement sur impôts différés et latences fiscales	51.841	35.739
Transfert aux impôts différés et latences fiscales	(3.275)	(23.398)
Impôts sur le résultat	(258.001)	(212.461)
A. Impôts	(259.132)	(213.037)
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	1.132	576
Bénéfice de l'exercice	195.878	265.812
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	(2.376)	233
Bénéfice consolidé	193.502	266.045
A. Part des tiers	(4.944)	(2.314)
B. Part du groupe	198.446	268.359

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

I.A. Critères de consolidation

Toutes les entreprises affiliées et entreprises avec un lien de participation sont reprises dans la consolidation de Kinépolis Group sur la base des méthodes de consolidation suivantes:

- *Consolidation intégrale*: cette méthode est appliquée pour les entreprises dont Kinépolis Group S.A. détient plus de 50 % des actions, ou dans lesquelles Kinépolis Group exerce un contrôle de fait.
- *Consolidation proportionnelle*: cette méthode est appliquée pour les entreprises contrôlées conjointement par Kinépolis Group et par d'autres actionnaires.
- *Mise en équivalence*: cette méthode est appliquée pour les entreprises dans lesquelles Kinépolis Group exerce une influence notable sur la gestion.

I.B. Modifications dans le périmètre de consolidation en 1999

Sociétés nouvellement reprises	% de participation	Méthode de consolidation
Espagne		
Kiné Invest	100 %	I
France (via sousconsolidation au niveau FMC)		
Kinépolis Développement	100 %	I
Kinépolis Nancy	100 %	I
Kinépolis Toulouse	100 %	I
Kinépolis Rennes	100 %	I
Kinépolis Prospection	100 %	I
Allemagne		
CinemaxX AG (consolidé) ⁽¹⁾	30 %	P
Suisse		
Kinépolis Schaffhausen	100 %	I

I : Consolidation intégrale P : Consolidation proportionnelle E : Mise en équivalence

Modifications dans le pourcentage de participation

Au cours de l'exercice, Kinépolis Thionville a procédé à une augmentation de capital, à laquelle a souscrit, Utopia SA. Le pourcentage de participation de Kinépolis Group, via FMC, a ainsi été ramené de 100% à 75%.

Changements de dénomination

Au cours de l'exercice, la dénomination sociale des sociétés françaises reprises par sous-consolidation, 'Immobilier du Château du Cinéma' et 'Kinépolis Immo France' respectivement modifiées en 'Kinépolis Mulhouse' et 'Kinépolis Immo Thionville'.

⁽¹⁾ La participation dans le groupe cinématographique allemand CinemaxX AG a été consolidée proportionnellement à hauteur de 30% à partir du deuxième semestre de l'exercice 1999. Pour la composition du périmètre de consolidation de CinemaxX AG à la date du bilan, nous renvoyons à la liste figurant au point II.B. ci-dessous

II.A. Liste des filiales intégralement reprises dans la consolidation

Kinopolis NV *	Brussel	B	BE	430.277.746	100,00%
Metropolis NV *	Antwerpen	B	BE	450.097.519	100,00%
Regionale Uitgeversmaatschappij ('R.U.M.') NV	Kortrijk	B	BE	421.962.371	100,00%
Pentascoop NV *	Kortrijk	B	BE	413.701.832	100,00%
Decatron NV	Brussel	B	BE	424.519.114	100,00%
Decascoop NV *	Kortrijk	B	BE	417.137.414	100,00%
Majestiek International SA	Luxembourg	LUX			100,00%
European Mega Cinema ('EMC') SA	Luxembourg	LUX	LU	19942205972	100,00%
France Méga Cinéma ('FMC') SA	Metz	FR	FR	20399716083	100,00%
Kinopolis Saint-Julien-Lès-Metz SA *	Metz	FR	FR	43398364331	100,00%
France Méga Cinéma Immo ('FMCI') SA	Metz	FR	FR	51398364331	100,00%
Kinépolis Le Château du Cinéma SA *	Lomme	FR	FR	60387674484	100,00%
Kinépolis Mulhouse SA	Mulhouse	FR	FR	18404141384	100,00%
C.C.I. & H. NV	Herk-de-Stad	B	BE	455.740.543	100,00%
Immo den Ouden Bampt NV	Herk-de-Stad	B	BE	455.729.358	100,00%
C.C.E. Limburg NV (Kinopolis Hasselt) *	Herk-de-Stad	B	BE	455.740.345	100,00%
Groep Claeys R NV (Opéra en Palace Liège) *	Herk-de-Stad	B	BE	435.558.506	100,00%
Bruvision NV	Brussel	B	BE	418.314.676	100,00%
Kinopolis Film Distribution NV (KFD)	Brussel	B	BE	445.372.530	100,00%
C.C.E. Liège SA (Kinopolis Liège) *	Liège	B	BE	459.469.796	100,00%
Immo Roc SA	Herk-de-Stad	B	BE	459.466.234	100,00%
Kinopolis España SA *	Madrid	S	ESA	814.87027	100,00%
Kinopolis Film Productions NV (KFP)	Kortrijk	B	BE	459.997.061	100,00%
Cinema Leuven NV (Supercity & Hoog Kortrijk) *	Kortrijk	B	BE	434.861.589	100,00%
Devicos NV	Brussel	B	BE	444.192.197	100,00%
Frontline BVBA	Antwerpen	B	BE	451.171.051	100,00%
Kinépolis Thionville SA *	Thionville	FR	FR	09419251459	75,00%
Kinépolis Immo Thionville SA	Thionville	FR	FR	10419162672	100,00%
Kinépolis Avion SA *	Lomme	FR	FR	37420275950	100,00%
Kinépolis Noisy SA *	Lomme	FR	FR	16420276040	100,00%
Eden Panorama SA *	Paris	FR	FR	02340483221	100,00%
Kinépolis Développement *	Lomme	FR	FR	32423851336	100,00%
Kinépolis Nancy *	Lomme	FR	FR	00428192819	100,00%
Kinépolis Toulouse *	Lomme	FR	FR	12428193114	100,00%
Kinépolis Rennes *	Lomme	FR	FR	19428492405	100,00%
Kinépolis Prospection *	Lomme	FR	FR	45428192058	100,00%
Kinopolis Nederland BV	Amstelveen	NL	NL	807225605B01	68,00%
Kinopolis Holding BV	Amstelveen	NL	-		100,00%
Kinopolis Zeeland BV	Amstelveen	NL	-		100,00%
Alfa-Invest Sp.z.o.o. *	Warszawa	PL	NIP	5252131081	68,00%
Beta-Invest Sp.z.o.o. *	Poznan	PL	NIP	5252129575	68,00%
Kine-Invest	Madrid	S	ESA	82489659	100,00%
Kinopolis Schaffhausen AG *	Schaffhausen	CH	CH	2903013216-5	100,00%

* Sociétés comprenant ou prévoyant une exploitation cinématographique

(7) Changement de dénomination en avril 2000 en Kinopolis Warszawa

(8) Changement de dénomination en avril 2000 en Kinopolis Poznan

II.B. Liste des filiales communes reprises par consolidation proportionnelle

Châteaulom SA	Lomme	FR	FR	55420992786	50,00%
Forum Kinépolis SA	Nîmes	FR		in aanvraag	50,00%
Flebbe / Kinépolis Beteiligungs GmbH	Hamburg	D	-		50,00%
CinemaxX AG	Hamburg	D			30,00%
Via CinemaxX AG					
- Hans-Joachim Flebbe Filmtheater GmbH & Co	Hamburg	D			100,00%
- CinemaxX AG Filmtheater Leasinggesellschaft GmbH	Hamburg	D			100,00%
- Hans-Joachim Flebbe Kino-Betriebs GmbH	Hannover	D			100,00%
- CinemaxX AG Magdeburg GmbH	Hamburg	D			100,00%
- Verwaltungsgesellschaft Hans-Joachim Flebbe Filmtheater mbH	Hamburg	D			100,00%
- Film-Werbung Hans-Joachim Flebbe GmbH	Hamburg	D			100,00%
- Berliner Filmtheater Knapp GmbH & Co	Berlin	D			100,00%
- Hans-Joachim Flebbe Filmtheater am Zoo GmbH & Co	Berlin	D			100,00%
- Max Knapp Kommanditgesellschaft	Berlin	D			100,00%
- CinemaxX AG Augsburg GmbH	Hamburg	D			100,00%
- CinemaxX AG Krefeld GmbH	Krefeld	D			100,00%
- CinemaxX AG/Omniplex Filmtheater GmbH	Hamburg	D			51,00%
- CinemaxX AG Colosseum Filmtheater GmbH	Berlin	D			51,00%
- KinemaxX Denmark A.S.	Kopenhagen	DK			100,00%
- MaxX Filmpalast	Emmen				51,00%
- Cinesales & Services GmbH					100,00%

III. Liste des filiales non consolidées et des entreprises associées auxquelles la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée.

Kinopolis Cezka	A	Tsj			100,00%
A. Filiale d'une signification négligeable					

IV. A. Liste des filiales reprises par mise en équivalence

Via Kinépolis Group

Cinema Advertising (CAD) NV	Zellik	B		in aanvraag	28,00%
VOF Palais du Cinema Alhambra (Vlissingen)	Vlissingen	NL	NL	807217116B01	35,00%

Via CinemaxX AG

Broadway Filmtheater Betriebs GmbH (CinemaxX AG-groep)	München	D	-		15,00%
--	---------	---	---	--	--------

V. Liste des autres entreprises dans lesquelles le groupe détient une part d'au moins 10%

Utopia SA	Luxembourg	LUX	LU	13987253	12,23%
Imagimons SA	Mons	B	BE	463.332.079	20,00%
Lumière SA	Mons	B	BE	439.853.725	20,00%
Imagibraïne SA	Braïne	B	BE	462.688.911	20,00%
Imagisoft SA	Braïne	B	BE	464.594.861	20,00%
Eurocasino SA	Brussel	B			19,00%
Via CinemaxX AG:					
- Cap Kiel					14,70%
- Bratislava					18,90%
- Prague					15,00%

⁽⁹⁾ établie dans le but de reprendre les parts de CinemaxX AG mais qui ne sera pas utilisée à cette fin en vertu du nouveau contrat.

VI. Principes comptables et règles d'évaluation applicables lors de l'établissement des comptes annuels consolidés

A. Généralités

Les principes comptables et les règles d'évaluation retenus pour l'établissement des comptes consolidés sont conformes à la législation comptable belge et aux dispositions de l'Arrêté Royal du 6 mars 1990.

Les comptes consolidés sont établis au 31 décembre, date de clôture des comptes de la société-mère SA Kinopolis Group et de toutes les sociétés consolidées, à l'exception de CinemaxX AG. L'exercice de la société mère allemande se clôture le 30 juin, tandis que celui de ses filiales se clôture le 31 décembre.

Les comptes consolidés sont établis après distribution du bénéfice de la SA Kinopolis Group. Les comptes annuels des autres entreprises consolidées sont repris avant distribution du bénéfice.

Les règles d'évaluation appliquées pour la consolidation sont celles de la société mère SA Kinopolis Group, complétées des règles spécifiques à la consolidation. Les ajustements, s'ils sont importants, sont toujours effectués pour des entreprises reprises par la méthode de la consolidation intégrale et proportionnelle. Jusqu'à présent, seuls les amortissements sur immobilisations corporelles ont été ajustés. Les autres règles d'évaluation sont pratiquement les mêmes pour l'ensemble du groupe et les dérogations subsistantes n'ont pas d'influence significative sur la situation consolidée telle que présentée ici.

Après avoir réuni les bilans et les comptes de résultats, ajustés conformément aux règles d'évaluation du groupe, les soldes intragroupe ainsi que les transactions intragroupe et leurs résultats sont éliminés. Contrairement à l'exercice précédent, des ventes et des prestations qui sont réalisées par Decatron SA pour un montant de 1.461 Mio BEF ont été éliminées au profit de produits immobilisés et de charges directes au sein de Decatron. Cela concerne la facturation pour des projets propres à Kinopolis et réalisés par Decatron.

B. Règles d'évaluation

Frais d'établissement et immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement et les frais liés à l'augmentation de capital sont repris à leur coût d'acquisition et amortis à raison de 20% par an. Les frais d'emprunts éventuels sont amortis annuellement en fonction de la durée de l'emprunt.

Sur l'initiative du conseil d'administration, les frais exposés jusqu'à la fin de l'exercice 1997 relatifs à l'IPO ont été repris à 100% à charge du compte de résultats. Les frais de 1998 concernant l'augmentation de capital dans le cadre de l'introduction en bourse ont été, ainsi que ceux qui concernent la deuxième opération publique d'augmentation de capital, portés à l'actif et amortis sur une période de cinq ans.

Les immobilisations incorporelles sont reprises dans le bilan à leur coût d'acquisition. L'amortissement annuel est appliqué suivant la méthode linéaire, à raison de 20% par an à partir de la première année.

Écarts de consolidation

Les écarts de consolidation représentent la différence entre la valeur d'acquisition et la fraction correspondante des fonds propres.

Dès lors que ces différences trouvent leur origine dans une surévaluation ou une sous-évaluation de certains postes de l'actif ou du passif, elles sont attribuées à ces postes. La différence qui subsiste est inscrite dans les comptes consolidés sous la rubrique "Écarts de consolidation", soit à l'actif soit au passif du bilan selon que la valeur d'acquisition est supérieure ou inférieure à la fraction du capital (éventuellement réévalué).

Suite à l'établissement des premiers comptes annuels consolidés de S.A. Kinopolis Group au 31 décembre 1996, la fixation des premiers écarts de consolidation s'est effectuée en utilisant la possibilité de les calculer à la date du début de l'exercice sur lequel portaient les premiers comptes annuels consolidés, à savoir le 1er janvier 1996 (art. 50 de l'AR du 6 mars 1990).

Les écarts de consolidation portés à l'actif sont, en principe, amortis de façon linéaire sur une période de dix ans, mais la durée effective est déterminée par décision individuelle du Conseil d'Administration en fonction de la durée de vie économique attendue. Ces écarts font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels dès lors qu'il ne se justifie plus, compte tenu des nouvelles conditions économiques, de les conserver sur base de cette valeur dans le bilan consolidé.

Les écarts de consolidation au passif restent inchangés jusqu'au moment de la vente éventuelle de la participation correspondante.

L'écart de consolidation qui apparaît suite à la consolidation proportionnelle de la participation de 30% dans le groupe allemand Cinemax AG, a été porté directement en déduction des fonds propres consolidés pour un montant de 2.980 Mio BEF sous la rubrique "Vbis Ecart de consolidation positifs imputés". Cet écart est périodiquement transféré vers les réserves consolidées à raison des amortissements théoriques. Une dérogation temporaire a été accordée à ce sujet par la Commission Bancaire et Financière. Le solde du goodwill, à hauteur de 922 Mio BEF, a été conservé sous la rubrique "écarts de consolidation positifs" à l'actif et amorti à 10%. Compte tenu de la date de reprise des comptes de Cinemax AG, le 1er juillet 1999, seulement six mois d'amortissements ont été pris en charge dans les comptes consolidés de 1999

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont reprises à leur coût d'acquisition (frais d'acquisition inclus) ou à leur valeur d'apport diminuée des amortissements cumulés.

Dans le cadre de la consolidation, les amortissements linéaires sont appliqués sur la base de la durée de vie économique attendue des actifs en question, **sans tenir compte d'une valeur résiduelle éventuelle de ces actifs.**

Immeubles	5 %
Installations	6,67 à 20%
Ordinateurs	33 %
Matériel et machines	10 à 20 %
Mobilier et matériel roulant	10 à 33 %

Les investissements dans un tout nouveau complexe sont amortis pro rata temporis à dater du mois au cours duquel ils sont devenus opérationnels. Les autres investissements sont amortis pour une année entière à compter de l'année d'acquisition. Les dépenses relatives aux extensions et aux rénovations et améliorations importantes sont capitalisées. Les dépenses pour réparation, entretien et remplacement qui n'allongent pas matériellement la durée de vie des actifs en question sont comptabilisées en tant que charges.

Immobilisations financières

La valeur comptable des participations dans des sociétés mises en équivalence est adaptée en fonction de la part proportionnelle de ces sociétés dans les fonds propres, déterminée suivant les règles de consolidation.

Les participations mentionnées sous la rubrique "Autres entreprises" sont reprises à leur valeur d'acquisition, déduction faite, le cas échéant, d'une réduction de valeur en cas de moins-value durable.

Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur valeur marchande (valeur de réalisation) si celle-ci est inférieure au coût d'acquisition. Le coût d'acquisition est déterminé par la méthode FIFO.

Les commandes en cours d'exécution sont évaluées à leur prix de fabrication suivant la "completed contract method".

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées sur base de leur valeur nominale. Pour les créances entièrement ou partiellement incertaines ou douteuses, des réductions de valeur sont imputées.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les titres à revenu fixe, actions et parts sont évalués à la valeur d'acquisition, y compris les frais supplémentaires, ou à la valeur du marché si celle-ci est inférieure à la valeur d'acquisition.

Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation sont inscrits et évalués à leur valeur d'acquisition et repris au bilan à concurrence de la fraction qui déborde sur l'exercice suivant.

Réserves consolidées

Les réserves du groupe comprennent les réserves et les résultats reportés de l'entreprise consolidante, augmentés de la part du Groupe dans les résultats, après déduction des versements effectués, des autres sociétés intégralement et proportionnellement consolidées et des sociétés mises en équivalence.

Ecart de conversion

Pour les comptes annuels de filiales exprimés en une monnaie autre que le franc belge, tous les postes du bilan sont convertis au cours de clôture, et ceux des comptes de résultats au cours moyen. Les fonds propres sont repris à leur valeur historique en BEF. La différence qui apparaît ainsi par rapport au cours de clôture est transférée sous la rubrique "Ecart de conversion". La différence entre le cours de clôture et le cours moyen sur les résultats est également transférée sous cette rubrique.

Provisions pour risques et charges

Le Conseil d'Administration détermine sur base d'une évaluation prudente, les provisions à constituer pour couvrir le coût des grands travaux de réparation et d'entretien, ainsi que les autres charges et risques éventuels qui, à la date du bilan, sont probables ou certains, mais dont l'importance n'est pas encore établie avec précision.

Impôts différés et latences fiscales

Les écarts provisoires entre le résultat fiscal et le résultat réévalué selon les règles d'évaluation du groupe sont soumis à des impôts différés, selon les taux applicables aux sociétés concernées. La provision correspondante est constituée selon la méthode "full provision" et recalculée chaque année, afin de tenir compte de l'évolution de la base imposable et des modifications éventuelles dans la législation.

Aucune latence fiscale active n'est reprise dans les comptes consolidés du Groupe. Les latences actives éventuellement inscrites par les filiales (étrangères) dans leurs comptes statutaires sont renversées à concurrence de la part qui excède les latences passives.

La provision pour impôts différés sur les plus-values réalisées et les subsides en capital est entièrement conservée à la valeur inscrite dans les comptes annuels statutaires.

Conversion des monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaie étrangère sont converties à la fin de l'exercice au cours de clôture. Les écarts de conversion qui en résultent sont à charge du compte de résultat si le calcul par monnaie donne un résultat négatif et à charge des comptes de régularisation du passif si le calcul par monnaie donne un résultat positif.

Produits financiers dérivés

Jusqu'à présent, le groupe n'a pas utilisé de produits financiers dérivés. Aucune opération de spéculation n'a été effectuée.

C. Modification des règles d'évaluation

1. Ecart de consolidation positifs

Par dérogation aux dispositions de l'AR du 6 mars 1999 (art. 51 et 52) sur les comptes annuels consolidés des entreprises, l'écart de consolidation positif concernant l'acquisition en 1999 d'une participation de 30% dans le groupe cinématographique allemand CinemaxX AG a été directement porté en déduction des fonds propres consolidés, à hauteur de la partie qui n'excède pas la prime d'émission et les réserves consolidées. Cette dérogation a été octroyée par la Commission Bancaire et Financière - cfr. la possibilité prévue dans la Septième Directive (article 30.2).

Cette dérogation a été motivée par le désavantage concurrentiel qui naîtrait alors lors de comparaison des données publiées des plus importants concurrents en Allemagne, aux Pays-Bas et en France.

Le goodwill total de l'acquisition concernée se monte à 3.902 Mio BEF. 2.980 Mio BEF ont été portés en déduction des fonds propres. L'amortissement théorique a atteint 149 Mio BEF pour 1999

2. Elimination du chiffre d'affaires de Decatron

Contrairement à l'exercice précédent, des ventes et des prestations qui sont réalisées par Decatron SA pour le développement de projets propres à Kinopolis, et portant sur un montant de 1.461 Mio BEF ont été éliminées au profit de produits immobilisés et de charges directes au sein de Decatron.

Au 31 décembre 1998, Decatron et Devicos avaient réalisé un chiffre d'affaires total de 792 Mio BEF relatif à la réalisation de projets, dont seulement 100 Mio BEF pour des projets propres de Kinopolis. En 1999, l'élimination de ce chiffre d'affaires relatif aux projets propres permet de donner une image plus fidèle de l'état financier.

VI. B. Impôts différés et latences fiscales (en .000 BEF)

- Ventilation de la rubrique IX B. du passif	357.965
- Impôts différés (en application de l'art. 35 de l'AR du 8 octobre 1976)	252.517
- Latences fiscales (en application de l'art. 40 de l'AR du 6 mars 1990)	105.448

VII. Etat des frais d'établissement (en .000 BEF)

Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	109.715
Mutations de l'exercice:	
- nouveau frais engagés	125.506
- cessions et mises hors service	(7.542)
- autres variations	21.446
- amortissements	(52.665)
- amortissements après cessions et mises hors service	3.779
- autres modifications dans les amortissements	(4.289)
- écarts de conversion	-
<hr/>	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice dont:	195.950
- Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	195.750

VIII. Etat des immobilisations corporelles (en .000 BEF)

	Concessions, brevets, licences, etc.
A. Valeur d'acquisition	
Au terme de l'exercice précédent	170.618
Mutations de l'exercice:	
- acquisitions, y compris la production immobilisée	27.356
- cessions et désaffectations	(1.151)
- transferts d'une rubrique à une autre	8.536
- écarts de conversion	
- autres variations	17.575
Au terme de l'exercice	222.934
C. Amortissements et réductions de valeur	
Au terme de l'exercice précédent	82.368
Mutations de l'exercice:	
- actés	41.682
- annulés à la suite de cessions et désaffectations	(315)
- transférés d'une rubrique à une autre	1.659
- écarts de conversion	
- autres variations	6.881
Au terme de l'exercice	132.275
D. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	90.659

IX. Etat des immobilisations corporelles (en .000 BEF)

	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage
A. Valeur d'acquisition		
Au terme de l'exercice précédent	7.225.057	2.534.941
Mutations de l'exercice:		
- acquisitions, y compris la production immobilisée	2.252.933	415.378
- cessions et désaffectations	(22.593)	(11.559)
- transferts d'une rubrique à une autre	183.473	(145.929)
- écarts de conversion		
- autres variations		878.882
Au terme de l'exercice	9.638.871	3.671.713
C. Amortissements et réductions de valeur		
Au terme de l'exercice précédent	2.053.998	1.196.499
Mutations de l'exercice:		
- actés	407.645	286.222
- repris car excédentaires	(9.465)	(3.098)
- transferts d'une rubrique à une autre	22.013	(23.672)
- écarts de conversion		
- autres variations		319.192
Au terme de l'exercice	2.474.191	1.775.143
D. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	7.164.680	1.896.570

Etat des immobilisations corporelles (suite)

	Mobilier et matériel roulant	Location- et droits similaires
A. Valeur d'acquisition		
Au terme de l'exercice précédent	267.925	180.550
Mutations de l'exercice:		
- acquisitions, y compris la production immobilisée	58.561	1.318
- cessions et désaffectations	(7.351)	(4.087)
- transferts d'une rubrique à une autre		
- écarts de conversion		
- autres variations		
Au terme de l'exercice	319.135	177.781
C. Amortissements et réductions de valeur		
Au terme de l'exercice précédent	133.956	80.106
Mutations de l'exercice:		
- actés	31.620	21.295
- repris car excédentaires	(8.018)	(2.546)
- transferts d'une rubrique à une autre		
- écarts de conversion		
- autres variations		
Au terme de l'exercice	157.558	98.855
D. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	161.577	78.926

Etat des immobilisations corporelles (suite)

	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cour et acomptes versés
A. Valeur d'acquisition		
Au terme de l'exercice précédent	101.752	36.866
Mutations de l'exercice:		
- acquisitions, y compris la production immobilisée	28.672	314.786
- cessions et désaffectations	(131)	(6.024)
- transferts d'une rubrique à une autre		(46.082)
- écarts de conversion		
- autres variations	25.524	24.232
Au terme de l'exercice	155.813	323.778
C. Amortissements et réductions de valeur		
Au terme de l'exercice précédent	46.334	867
Mutations de l'exercice:		
- actés	21.674	
- repris car excédentaires	(14)	(867)
- écarts de conversion		
- autres variations	6.283	
Au terme de l'exercice	74.277	
D. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	81.536	323.778

X. Etat des immobilisations financières

	Entreprises mises en équivalence	Autres entreprises
1. Participations		
a. Valeur d'acquisition		
Au terme de l'exercice précédent	27.837	48.878
Mutation de l'exercice:		
- acquisitions		53.491
- cessions et retraits		
- écarts de conversions		
Au terme de l'exercice	27.837	
e. Variations des capitaux propres de l'entreprise mise en équivalence		
- quote-part dans le résultat de l'exercice	(2.376)	
- autres types de variations des capitaux propres	1.938	15.943
Au terme de l'exercice	(438)	
2. Créances		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent		3.796
Mutation de l'exercice:		
- additions		419
- remboursements		
- autres		12.495
Valeur comptable nette au terme de l'exercice		16.710

XI. Etat des réserves consolidées (en .000 BEF)

Réserves consolidées au terme de l'exercice précédent	217.918
Mutations de l'exercice:	
- quote-part du groupe dans le résultat consolidé	198.446
- répartition du bénéfice Kinopolis Group S.A	(111.835)
- transfert amortissement théorique sur les écarts de consolidation positifs imputés CinemaxX AG	(149.000)
Réserves consolidées au terme de l'exercice	155.529

XII. Etat des écarts de consolidation et de mise en équivalence

(en .000 BEF)

	Ecart de consolidation	
	Ecart positif	Ecart négatif
A. Ecart de consolidation des entreprises intégralement et proportionnellement consolidées		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	796.638	156.839
Mutations de l'exercice:		
- variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	3.927.105	
- amortissements	(135.348)	
- autres variations	(2.980.000)	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	1.608.395	156.839
B. Ecart de mise en équivalence		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	-	4.347
Mutations de l'exercice:		
- variations dues à une augmentation du pourcentage de participation	-	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	-	4.347

XIII. Etat des dettes (en .000 BEF)

	Dettes		
	échéant dans l'année	ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	ayant plus de 5 ans à courir
A. Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle			
Dettes financières	417.070	2.471.751	950.508
1. Emprunts subordonnés	0	120.000	180.000
2. Emprunts obligatoires non subordonnés	0	6.373	0
3. Dettes de location-financement et assimilées	25.670	53.274	0
4. Etablissements de crédit	388.359	1.999.113	770.508
5. Autres emprunts	3.041	292.991	0
Total	417.070	2.471.751	950.508
B. Dettes (ou partie des dettes) garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs des entreprises comprises dans la consolidation.			
		Dettes garanties par des sûretés réelles	
Dettes financières			
4. Etablissements de crédit			1.895.152

XIV. Résultats de l'exercice et de l'exercice précédent (en .000 BEF)

A.2 Chiffre d'affaires global du groupe en Belgique (total des ventes réalisées par l'entreprise du groupe en Belgique)

	1999	1998
	3.761.884	4.615.005

B. Effectif moyen du personnel, en unités et frais de personnel, en milliers de francs

	Consolidation intégrale	Consolidation proportionnelle
B.1. Effectif moyen du personnel		
- Ouvriers	534	0
- Employés personnel	690	1.161
- Membres de direction	23	33
- Autres	43	23
B.2. Frais de personnel		
- Rémunération et charges sociales	997.092	194.107
- Pensions		
B.3 Nombre moyen de membres du personnel employés en Belgique par les entreprises du groupe	528	0

C Résultats exceptionnels

C.1 Ventilation des autres revenus exceptionnels

- Indemnité de rupture Bordeaux	14.500
- Outsourcing activité de développement CinemaxX AG	18.600

C.2 Ventilation des autres charges exceptionnelles

- Provision Filmcafé Essen (CinemaxX AG)	6.000
--	-------

XV. Droits et engagements hors bilan (en .000 BEF)

1999

**A.2 Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises
par les entreprises comprises dans la
consolidation sur leurs actifs propres pour sûreté respectivement des dettes et engagements:**
- d'entreprises comprises dans la consolidation

3.215.313

**XVII. Relations financières avec les administrateurs ou gérants de la société consolidante
(société mère) (en .000 BEF)**

1999

A. Montant global des rémunérations allouées en raison de leurs fonctions dans celle-ci, dans ses entreprises filiales et dans ses entreprises associées, y compris le montant des pensions de retraite allouées au même titre aux anciens administrateurs ou gérants.

50.421

B. Montant global des avances et des crédits accordés par la société consolidante, par une entreprise filiale ou par une entreprise associée

1.527

Tableau de financement consolidé

(en .000 BEF)	1999	1998
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Bénéfice d'exploitation	549.435	644.107
Dotations aux amortissements et réductions de valeurs sur actifs immobilisés	862.803	698.624
Dotations aux amortissements sur écarts de consolidation positifs	135.348	95.252
Réduction de valeur sur stocks et créances commerciales	12.564	5.201
Provisions pour risques et charges	2.244	6.120
Plus-value réalisée sur actifs immobilisés inclus dans le bénéfice d'exploitation	0	(579)
Charges et produits exceptionnels	34.884	425
Marge brute d'autofinancement	1.597.278	1.449.150
Impôts sur le résultat de l'exercice	(258.001)	(212.461)
Variations du besoin en fonds de roulement ¹	(20.343)	(254.129)
Variation de la trésorerie d'exploitation	1.318.934	982.560
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT CORPORELLES ET INCORPORELLES		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3.224.511)	(1.541.163)
Variations prêts et créances à long terme	593.749	(89.255)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	31.093	3.200
Subsides en capital	29.226	36.306
Variation de la trésorerie d'investissements corporelles et incorporelles	(2.570.443)	(1.590.912)
OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS		
Investissements financiers	(4.465.546)	(66.450)
Cessions d'immobilisations financières	16.697	4.393
Intérêts sur actifs circulants	43.228	46.607
Variation de la trésorerie d'investissements financiers	(4.405.621)	(15.450)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital	3.006.847	1.025.000
Augmentation de l'endettement long terme	(502.006)	777.686
Dettes financières à court terme	2.803.241	(330.335)
Intérêts payés sur financements	(296.931)	(260.525)
Autres charges financières	24.067	(24.637)
Dividendes payés	(100.584)	(101.460)
Variation de la trésorerie de financement	4.934.634	1.085.729
TOTAL DE VARIATION DE LA TRESORERIE	(722.496)	461.927

⁽¹⁾ Cette rubrique reprend les variations des stocks, les créances commerciales et les dettes commerciales, les dettes fiscales et sociales, les autres créances et dettes et les comptes de régularisations se rapportant aux mouvements directement liés aux activités d'exploitation.

VALEURS DISPONIBLES

<u>Au début de l'exercice</u>		
Placements de trésorerie	98.215	506.544
Valeurs disponibles	472.736	526.334
Total des valeurs disponibles au début de l'exercice	570.951	1.032.878
 <u>Au terme de l'exercice</u>		
Placements de trésorerie	506.544	90.853
Valeurs disponibles	526.334	219.529
Total des valeurs disponibles au terme de l'exercice	1.032.878	310.382

Le tableau des flux des fonds a été élaboré sur la base des flux de l'exercice selon la situation consolidée au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 1998, en se basant sur la méthode indirecte définie en IAS 7.



Rapport du Commissaire-Réviseur

sur les comptes annuels consolidés de Kinopolis Group S.A. au 31 décembre 1999

72

Rapport du Commissaire-Réviseur sur les comptes consolidés présentés à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société Anonyme Kinopolis Group

Comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 1999

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes consolidés pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 1999, dont le total de bilan s'élève à BEF 14.941.315(000) et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice consolidé de l'exercice (part du groupe dans le résultat) de BEF 198.446(000). Ces comptes consolidés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration de la société. Les comptes annuels des filiales étrangères, comprises dans la consolidation pour un total d'actifs de BEF 10.044.084(000) et des résultats consolidés de l'exercice de BEF 241.032(000) ont été contrôlés par d'autres réviseurs; nous nous sommes basés sur leur attestation. Nous avons également procédé à la vérification du rapport consolidé de gestion.

Attestation sans réserve des comptes consolidés

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'inexactitudes significatives compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de l'ensemble consolidé en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne.

Nous avons obtenu les explications et informations requises pour nos contrôles. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes consolidés. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, des règles de consolidation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que nos travaux et les rapports de nos confrères qui ont contrôlé les comptes des filiales fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis fondé sur notre révision et les rapports de nos confrères, les comptes consolidés de Kinopolis Group SA clôturés au 31 décembre 1999 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats consolidés du groupe en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

Attestation complémentaire

Conformément aux normes de contrôle nous fournissons l'attestation complémentaire suivante. Celle-ci n'est pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels.

- Le rapport consolidé de gestion contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés.

Anvers, le 28 avril 2000

Klynveld Peat Marwick Goerdeler
Commissaire-Reviseur
représentée par

L. Ruysen
Reviser d'Entreprises

Comptes Annuels Statutaires

74

BILAN STATUTAIRE KINEPOLIS GROUP S.A.:		Actifs en .000 BEF	
Description	31-12-1999	31-12-1998	
IMMOBILISATIONS	7.452.951	2.603.173	
Frais d'établissement	133.211	66.859	
Immobilisations incorporelles	6.221	3.171	
Immobilisations corporelles	22.782	10.247	
A. Terrains et constructions			
B. Installations, machines et outillage	16.550	3.493	
C. Mobilier et matériel roulant	5.958	6.754	
E. Autres immobilisations corporelles	274		
Immobilisations financières	7.290.737	2.522.895	
A. Entreprises liées	7.252.521	2.485.254	
1. Participations	7.252.521	2.485.254	
2. Créances			
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	38.216	37.641	
1. participations	38.216	37.641	
2. créances			
C. Autres immobilisations financières			
2. Créances et cautionnements en numéraire			
ACTIFS CIRCULANTS	3.521.808	1.914.931	
Créances à plus d'un an	6.056		
B. Autres créances	6.056		
1. Emprunts	6.056		
Créances à un an au plus	1.990.699	1.211.900	
A. Créances commerciales	241.727	237.593	
B. Autres créances	1.748.972	974.307	
Placements de trésorerie	17.145	466.695	
A. Actions propres	17.145	0	
B. Autres placements	0	466.695	
Valeurs disponibles	1.490.231	230.340	
Comptes de régularisation	17.677	5.995	
TOTAL DE L'ACTIF	10.974.759	4.518.103	

BILAN STATUTAIRE KINEPOLIS GROUP S.A.

Passif en .000 BEF

Description	31-12-1999	31-12-1998
CAPITAUX PROPRES	6.300.612	3.101.275
Capital	3.247.577	2.920.876
A. Capital souscrit	3.247.577	2.920.876
Primes d'émission	2.688.246	8.099
Réserves	166.902	
A. Réserve légale	33.937	
B. Réserves indisponibles	18.048	
1. Pour actions propres	18.048	
D. Réserves disponibles	114.917	133.673
Bénéfice reporté	197.887	38.661
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFÉRÉS		
A. Provisions pour risques et charges		
3. Grosses réparations et gros entretien		
4. Autres risques et charges		
DETTES	4.674.147	1.416.828
Dettes à plus d'un an	504.586	791.526
A. Dettes financières	504.586	791.526
1. Emprunts subordonnés	300.000	300.000
4. Etablissements de crédit	198.600	252.150
5. Autres emprunts	5.986	239.376
Dettes à un an au plus	4.120.673	580.647
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	47.564	51.714
B. Dettes financières	3.860.904	291.312
1. Etablissements de crédit	3.860.904	291.312
2. Autres emprunts		
C. Dettes commerciales	60.830	122.119
1. Fournisseurs	60.830	122.119
D. Acomptes reçus sur commandes		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	39.275	14.084
1. Impôts	23.428	3.374
2. Rémunérations et charges sociales	15.847	10.709
F. Autres dettes	112.100	101.418
Comptes de régularisation	48.888	44.656
TOTAL DU PASSIF	10.974.759	4.518.103

COMPTES DE RÉSULTATS STATUTAIRES KINEPOLIS GROUP S.A. (VERSION ABRÉGÉE)

Description	31-12-1999	31-12-1998
Ventes et prestations	579.269	474.271
A. Chiffre d'affaires	348.891	251.866
D. Autres produits d'exploitation	230.378	222.405
Coût des ventes et des prestations	629.538	495.081
A. Approvisionnements et marchandises		
1. achats	0	3.353
B. Services et biens divers	429.314	367.899
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	139.275	100.503
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	50.242	23.058
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	10.000	
F. Provisions pour risques et charges		
G. Autres charges d'exploitation	707	268
Perte d'exploitation	(50.269)	(20.810)
Produits financiers	449.215	216.696
A. Produits des immobilisations financières	312.787	139.938
B. Produits des actifs circulants	118.874	71.298
C. Autres produits financiers	17.554	5.459
Charges financières	109.508	74.409
A. Charges des dettes	106.736	50.682
C. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que aux visés sub. II.E.	903	
D. Autres charges financières	1.869	23.726
Bénéfice courant avant impôts	289.438	121.477
Produits exceptionnels	28.832	78
E. Autres produits exceptionnels	28.832	78
Charges exceptionnelles		12
E. Autres charges exceptionnelles		12
Bénéfice de l'exercice avant impôts	318.270	121.543
Impôts sur le résultat		(251)
A. Impôts	(14.566)	(251)
B. Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales	621	
Bénéfice de l'exercice	304.325	121.291

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	1999	1998
A. Bénéfice à affecter	342.986	145.310
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	304.325	121.291
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	38.661	24.019
C. Affectations aux capitaux propres	(33.264)	(6.604)
2. A la réserve légale	(15.216)	(6.604)
3. Aux autres réserves	(18.048)	
D. Résultat à reporter	(197.887)	(38.661)
1. Bénéfice à reporter	(197.887)	(38.661)
F. Bénéfice à distribuer	(111.835)	(100.584)
1. Rémunération du capital	(111.835)	(100.584)

3. ANNEXE (en .000 BEF)

I. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT

Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	66.859
Mutations de l'exercice:	
• Nouveaux frais engagés	104.326
• Amortissements	(37.974)
Valeur comptable nette au terme de l'exercice, dont:	133.211
- Frais de constitution et d'augmentation de capital,	
- Frais d'émission d'emprunts, primes de remboursement	
et autres frais d'établissement	133.211

II. ÉTAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

A. VALEUR D'ACQUISITION

	Concessions, brevets, licences, etc. (en .000 BEF)
Au terme de l'exercice précédent	4.516
Mutations de l'exercice:	
• Acquisitions, y compris la production immobilisée	5.685
Au terme de l'exercice	10.201

C. AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR

Au terme de l'exercice précédent	
Mutations de l'exercice:	1.345
• actés	2.635
Au terme de l'exercice	3.980
D. VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) - (c)	6.221

III. ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Installations, machines et équipement	Mobilier et matériel roulant
A. VALEUR D'ACQUISITION		
Au terme de l'exercice précédent	6.325	14.571
Mutations de l'exercice:		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	19.484	2.409
Au terme de l'exercice	25.809	16.980
C. AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR		
Au terme de l'exercice précédent	2.831	7.817
Mutations de l'exercice:		
Actés	6.427	3.206
Au terme de l'exercice	9.258	11.023
D. VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (b) - (c)	16.551	5.957

A. VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent:	
Mutations de l'exercice:	
Acquisitions, y compris la production immobilisée	274
Au terme de l'exercice	274

C. AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR

Au terme de l'exercice précédent:	
Mutations de l'exercice:	
Actés	
Au terme de l'exercice	

D. VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) - (c)

274

IV. ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

1. Participations, actions et parts

A. VALEUR D'ACQUISITION

	Entreprises liées	Autres entreprises
Au terme de l'exercice précédent	2.485.254	37.641
Mutations de l'exercice:		
Acquisitions	4.767.298	575
Cessions et retraits	(31)	
Au terme de l'exercice	7.252.521	38.216
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	7.252.521	38.216

2. Créances

Au terme de l'exercice précédent	
Mutations de l'exercice:	
Remboursements	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	

V.A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DENOMINATION et SIÈGE NUMERO DE TVA	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%				
<i>NV DECATRON Avenue du Championnat 1 1020 Bruxelles 2, BELGIQUE BE 424.519.114 Actions ordinaires</i>	82.467	99,99	0,01	31/12/1998	BEF	207.192	13.899
<i>NV PENTASCOOP Wikingerhof 7 8500 Kortrijk, BELGIQUE BE 413.701.832 Actions ordinaires</i>	9.999	99,99	0,01	31/12/1998	BEF	338.656	(8.468)
<i>NV REGIONALE UITGEVERSMMAATSCHAPPIJ (‘RUM’) Wikingerhof 7 8500 Kortrijk, BELGIQUE BE 421.962.371 Actions ordinaires</i>	249	99,60	0,40	31/12/1998	BEF	6.324	(115)
<i>NV KINEPOLIS Boulevard de Centenaire 20 1020 Bruxelles, BELGIQUE BE 430.277.530 Actions ordinaires</i>	20.333	99,99	0,01	31/12/1998	BEF	452.455	173.218
<i>NV KINEPOLIS FILM DISTRIBUTION Boulevard de Centenaire 20 1020 Bruxelles, BELGIQUE BE 445.372.746 Actions ordinaires</i>	199	99,50	0,50	31/12/1998	BEF	22.221	11.567
<i>NV MAJESTIEK INTERNATIONAL Av. Jean-Pierre Pescatore 4 L 2324 Luxembourg, LUXEMBOURG Actions ordinaires</i>	449	99,78	0,22	31/12/1998	LUF	3.095	557

Droits sociaux DENOMINATION et SIEGE NUMERO DE TVA	Données extraites des derniers comptes détenus			annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+) ou (-) en .000 BEF	
<i>NV EUROPEAN MEGA CINEMA Av. Jean-Pierre Pescatore 4 L 2324 Luxembourg LUXEMBOURG Actions ordinaires</i>	16.999	99,99	0,01	31/12/1998	LUF	160.750	(3.722)
<i>BVBA KINEMOLIS FILM PRODUCTIONS Wikingerhof 7 8500 Kortrijk, BELGIQUE BE 415.928.179 Actions sans valeur nominale</i>	749	99,87	0,13	31/12/1998	BEF	(7.367)	(6.094)
<i>NV DECASCOOP Wikingerhof 7 8500 Kortrijk, BELGIQUE BE 417.137.414 Actions ordinaires</i>	31.994	100,00	90,00	31/12/1998	BEF	352.179	45.675
<i>NV C.C.I.&H. Sint-Truidersteenweg 26 3540 Herk-de-Stad, BELGIQUE BE 455.740.543 Actions ordinaires</i>	248	99,20	0,80	31/12/1998	BEF	34.457	(177)
<i>NV C.C.E. LIMBURG Sint-Truidersteenweg 26 3540 Herk-de-Stad, BELGIQUE BE 455.740.345 Actions ordinaires</i>	248	99,20	0,80	31/12/1998	BEF	83.620	22.948
<i>NV GROEP CLAEYS R. Sint-Truidersteenweg 26 3540 Herk-de-Stad, BELGIQUE BE 435.558.506 Actions ordinaires</i>	6.391	99,94	0,06	31/12/1998	BEF	96.103	(15.521)
<i>NV C.C.E. LIEGE Place Saint Paul 6 4000 Liège 1, BELGIQUE Actions ordinaires</i>	5.998	99,97	0,03	31/12/1998	BEF	58.878	3.790

Droits sociaux DENOMINATION et SIEGE NUMERO DE TVA	Données extraites des derniers comptes détenus			annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%				(+) ou (-) en .000 BEF
<i>NV IMMO ROC Sint-Truidersteenweg 26 3540 Herk-de-Stad, BELGIQUE BE 459.466.234 Actions ordinaires</i>	998	99,80	0,20	31/12/1998	BEF	8.668	(1.506)
<i>NV KINEPOLIS ESPANA Carretera de Madrid a Boadilla 28223 Madrid, ESPAGNE Actions ordinaires</i>	20.495	99,99	0,01	31/12/1998	ESP	976.720	(992)
<i>NV CINEMA LEUVEN Wikingerhof 7 8500 Kortrijk, BELGIQUE BE 434.861.589 Actions ordinaires</i>	35.199	99,99	0,01	31/12/1998	BEF	255.089	5.734
<i>NV BRUVISION Boulevard du Centenaire 20 1020 Bruxelles, BELGIQUE BE 418.314.676 Actions ordinaires</i>	2	0,05	99,95	31/12/1998	BEF	(2.087)	(7.098)
<i>BV KINEPOLIS NEDERLAND Burgemeester Rijnderslaan 10 1185 Amstelveen, PAYS-BAS Actions ordinaires</i>	1.250	68,00		//	NLG		
<i>BV KINEPOLIS HOLDING Burgemeester Rijnderslaan 10 1185 Amstelveen, PAYS-BAS Actions ordinaires</i>	1	100,00		//	NLG		
<i>NV DEVICOS Kampioenschapslaan 1 1020 Brussel, BELGIQUE BE 444.192.197 Actions ordinaires</i>	2.999	99,97	0,03	31/12/1998	BEF	20.851	18.294
<i>NV IMAGIBRAINE Boulevard de France 1420 Braine l'Alleud, BELGIQUE BE 462.688.911 Actions ordinaires</i>	20.000	20,00		//	BEF		

Droits sociaux DENOMINATION et SIEGE NUMERO DE TVA	Données extraites des derniers comptes détenus			annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%				(+) ou (-) en .000 BEF
<i>NV IMAGISOFT Boulevard de France 1420 Braine l'Alleud, BELGIQUE BE 464.594.861 Actions ordinaires</i>	1	0,04	19,96				
<i>NV IMAGIMONS Avenue de Bassins 7000 Mons, BELGIQUE BE 463.332.079 Actions ordinaires</i>	1.680	20,00		//	BEF		
<i>NV LUMIERE Avenue de Bassins 7000 Mons, BELGIQUE BE 429.853.725 Actions ordinaires</i>	0	0	20,00	31/12/1997	BEF	54.896	10.254
<i>Flebbe / Kinopolis Beteiligungs GmbH Hamburg, ALLEMAGNE Actions ordinaires</i>	1	50,00					
<i>CinemaxX AG Mittelweg 176 20148 Hamburg, ALLEMAGNE Actions ordinaires</i>	3.270.000	30,00		30/06/1999	DEM	98.954	2.079
<i>Kinopolis Schweiz AG Solenbergstrasse 5 8200 Schaffhausen, SUISSE Actions ordinaires</i>	998	99,80					
<i>EUROCASINO S.A. Rue Steyls 119 1020 Bruxelles, BELGIQUE Actions ordinaires</i>	1.900	19,00					
<i>NV CINEMA ADVERTISING Research Park De Haak 1731 Zellik, BELGIQUE Actions ordinaires</i>	8.334	28,00		//	BEF		

VI. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE: AUTRES PLACEMENTS (en .000 BEF)

	1999	1998
Actions et parts	17.144	0
Titres à revenu fixe	0	0
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	0	466.695
avec une durée résiduelle ou de préavis:		
• d'un mois au plus	0	466.695
VII. COMPTES DE RÉGULARISATION		
• Charges à reporter	10.907	
• Intérêts à percevoir	6.653	
• Autres	117	

VIII. ETAT DU CAPITAL**A. CAPITAL SOCIAL****1. Capital souscrit**

	Montants en .000 BEF	Nombre d'actions
• Au terme de l'exercice précédent	2.920.876	6.233.553
• Modifications au cours de l'exercice: Augmentation de capital	326.700	697.225
• Au terme de l'exercice	3.247.576	6.930.778

2. Représentation du capital

2.1. Catégories d'actions		
<i>Actions ordinaires sans mention de valeur nominale</i>	3.247.567	6.930.778
2.2. Actions nominatives ou au porteur		
Nominatives	xxxxxxx	5.228.553
Au porteur	xxxxxxx	1.702.225

C. ACTIONS PROPRES détenues par:

• la société elle-même	2.343	5.000
------------------------	-------	-------

D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTION

Suite à l'exercice des droits de souscription

• Nombre de droits de souscription en circulation		75.520
• Montant du capital à placer	377.995	
• Nombre maximum d'actions à émettre		140.187

E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT

2.920.876

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise

Actionnaire	Nombre d'actions	%
Kinohold (bis) et CCM&H	4.419.314	63,76
GIMV	732.538	10,57
Kinopolis Group	5.000	0,07
Personnel	19.108	0,28
Public	1.754.818	25,32
Total	6.930.778	100

X. ETAT DES DETTES

A. VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE A PLUS D' UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	DETTES		
	échéant dans l'année	ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	ayant plus de 5 ans à courir
Dettes financières			
1. Emprunts subordonnés		120.000	180.000
4. Etablissements de crédit	47.564	132.586	72.000
5. Autres emprunts			
Total	47.564	252.586	252.000

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

	Exercice
1. Impôts	
b) Dettes fiscales non échues	23.428
2. Rémunérations et charges sociales	
b) Autres dettes salariales et sociales	15.847

XI. COMPTES DE RÉGULARISATION

	1999
<i>Intérêts à imputer</i>	28.288
<i>Produits à reporter</i>	20.600

XII. RESULTATS D'EXPLOITATION

	1999	1998
C1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL		
a) Nombre total à la date de clôture	64	53
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	61.4	43,7
c) Nombre effectif d'heures prestées	105.554	71.573
C2. FRAIS DE PERSONNEL		
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	99.411	79.178
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	31.354	14.286
c) Primes patronales pour assurances extralégales	2.010	1.833
d) Autres frais de personnel	6.499	5.206
F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	533	179
Autres	174	48
G. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE		
2. Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	0,1	0,8
Nombre effectif d'heures prestées	152	1.074
Frais pour l'entreprise	182	796

XIII. RESULTATS FINANCIERS

	1999	1998
A. AUTRES PRODUITS FINANCIERS		
<i>Ecart de change favorables</i>	1.061	5.303
<i>Autres produits financiers</i>	1.477	156
E. AUTRES CHARGES FINANCIERES		
<i>Frais bancaires</i>	1.061	558
<i>Autres charges financières</i>	228	528
<i>Ecart de change défavorables</i>	579	22.641

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT

A. Detail de la rubrique	1999
Impôts sur le résultat de l'exercice	13.945
a) Impôts et précomptes dus ou versés	14.566
b) Reprise de provision fiscale	(621)
B. Principales sources des disparités entre le bénéfice, avant impôts exprimé dans les comptes et le bénéfice taxable estimé.	
- revenus définitivement taxés	297.148
- dépenses rejetées	14.529

XVI. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS

	1999	1998
A. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte:		
1. à l'entreprise (déductible)	110.958	79.315
2. par l'entreprise	138.505	97.140
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de:		
1. précompte professionnel	40.344	34.326
2. précompte mobilier	1.072	3.524

XVII. DROITS ET OBLIGATIONS HORS BILAN

Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers, dont:

	de l'entreprise	de tiers
• Gage sur d'autres actifs: valeur comptable des actifs engagés	151.300	

XIX. RELATIONS FINANCIERES AVEC

	1999
A. LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS	
1. Créances sur les personnes précitées	0
4. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable:	
- aux administrateurs et gérants	20.162

BILAN SOCIAL

I. ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs	59,1	2,8	61,4 (VTE)	43,7(VTE)
Nombre effectif d'heures prestées	101.745	105.554	105.554 (T)	71.573 (T)
Frais de personnel (en '000 BEF)	118.505	7.215	139.274 (T)	100.503 (T)
Avantages accordés en sus du salaire			3	2

	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
2. A la date de clôture de l'exercice			
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	58	6	63,3
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	57	6	62,3
Contrat à durée déterminée	1		1,9
c. Par sexe			
Hommes	27	2	29
Femmes	31	4	34,3
d. Par catégorie professionnelle			
Employés	57	6	62,3
Autres	1		1

B. INTERIMAIRES ET PERSONNES MIS A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice	1. Intérimaires
Nombre moyen de personnes occupées	0,1
Nombre effectif d'heures prestées	151,8
Frais pour l'entreprise (en '000 BEF)	182

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTREES	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	20	2	21,8
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	18	2	19,8
Contrat à durée déterminée	2		2
c. Par sexe et par niveau d'études			
Hommes			
secondaire	1	1	1
supérieur non universitaire	5		5
universitaire	3		3
Femmes			
secondaire		1	0,8
supérieur non universitaire	6		6
universitaire	5		5
B. SORTIES	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	9	1	10
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	7	1	8
Contrat à durée déterminée	2		2
c. Par sexe et par niveau d'études			
Hommes			
supérieur non universitaire	3		4
Femmes			
supérieur non universitaire	3		3
universitaire	3		3
d. Par motif de fin de contrat			
Autre motif	9	1	10

III. CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

	Nombre de travailleurs concernés		
	1. Nombre	2. Equivalents temps plein	3. Avantage financier (en .000 BEF)
MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI			
3. Bas salaires	6	5	25
2.3 Stage des jeunes	1	1	
Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi:			
- total de l'exercice	7	6	

RÈGLES D'ÉVALUATION

1. Principe

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'Arrêté Royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels de l'entreprise.

2. Règles particulières

Frais d'établissement

Les frais d'établissement et les frais liés aux augmentations de capital sont évaluées à leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur une période de cinq ans. Les frais d'emprunts éventuels peuvent être inscrits à l'actif et amortis annuellement en fonction de la durée de l'emprunt.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont reprises dans le bilan à leur coût d'acquisition. L'amortissement annuel est appliqué suivant la méthode linéaire à raison de 20 % par an.

Immobilisations corporelles

Les acquisitions d'immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, diminué des coûts supplémentaires comme la TVA non-déductible. Les amortissements sont appliqués sur base de la durée de vie économique attendue des actifs en question.

Amortissements comptabilisés durant l'exercice

Actifs	Méthode L (linéaire)	Base NR (non réévaluée)	Pourcentage d'amortissement	
			Principal min-max	Coûts supplém.
1. Immeubles industriels, administratifs ou commerciaux	L	NR	5% - 20%	5% - 20%
2. Installations, machines et outillage (en leasing)	L	NR	10% - 10%	-
	L	NR	20% - 20%	-
	L	NR	25% - 25%	-
	L	NR	50% - 50%	-
	L	NR	33% - 33%	-
3. Matériel roulant	L	NR	20% - 20%	20% - 20%
4. Matériel de bureau et mobilier	L	NR	20% - 33%	-

Les amortissements accélérés ou dégressifs sont appliqués en tenant compte des dispositions fiscales. Les dépenses relatives aux extensions et aux rénovations et améliorations importantes sont capitalisées. Les dépenses pour réparations, entretiens et remplacements qui n'allongent pas matériellement la durée de vie économique des actifs en question, sont comptabilisées en tant que charges.

Immobilisations financières

Les parts et actions sont évaluées à la valeur d'acquisition. Les frais complémentaires liés à leur acquisition ne sont pas inscrits à l'actif mais transférés vers la rubrique "autres charges financières" de l'exercice concerné. Des réductions de valeur sont appliquées lorsque la valeur estimée des participations, actions ou parts est inférieure à la valeur comptable et si la moins-value qui est alors constatée présente un caractère durable. La valeur estimée de chaque participation, action ou part est établie au terme de chaque exercice à l'aide d'un ou de plusieurs critères. En général, la valeur du dernier bilan publié est retenue, à moins que des données plus significatives ne soient disponibles.

Stocks

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition, calculée à l'aide de la méthode FIFO ou à la valeur du marché si inférieure à la date du bilan.

Créances à un an au plus

Les créances sont reprises à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition. Des réductions de valeur sont appliquées si le paiement de tout ou partie de la créance à la date d'échéance apparaît douteux, ou si la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale ou à la valeur comptable.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les titres à revenu fixe, actions et parts, sont évalués à la valeur d'acquisition, ou à la valeur du marché si celle-ci est inférieure à la valeur d'acquisition.

Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation sont inscrits et évalués à leur valeur d'acquisition et sont repris au bilan à concurrence de la fraction qui déborde sur l'exercice suivant en ce qui concerne les charges, ou imputés à l'exercice actuel pour les produits.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour répondre aux exigences de prudence, de transparence et de bonne foi. Le montant des provisions est fixé par l'organe de direction de l'entreprise sur la base d'une évaluation prudente.

Devises étrangères

La conversion des actifs, dettes et obligations en devises étrangères s'effectue à un taux de change fixe, adapté chaque mois. Le paiement de ces créances donne par conséquent naissance à des résultats de change.

En outre, à la date du bilan, les avoirs et dettes en devises étrangères sont convertis au taux de clôture à cette même date. Le résultat de cette conversion est inscrit:

- quand le résultat est positif: dans les "comptes de régularisation" au passif
- quand le résultat débouche sur une perte: dans les "autres charges financières".



Rapport du Commissaire-Réviseur

sur les comptes annuels de Kinopolis Group S.A. au 31 décembre 1999

Rapport du Commissaire-Réviseur sur les comptes annuels présentés à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société Anonyme Kinopolis Group SA

Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur le résultat de la mission de contrôle qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 1999, dont le total du bilan s'élève à BEF 10.974.759(000) et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de BEF 304.325(000). Ces comptes annuels ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la société. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par la loi.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'inexactitudes significatives compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables aux comptes annuels en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu des responsables de la société les explications et informations requises pour l'exécution de nos contrôles. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 1999 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

Attestations et informations complémentaires

Conformément aux normes de contrôle nous fournissons les attestations complémentaires suivantes. Celles-ci ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels.

- Le rapport de gestion contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels.
- L'affectation des résultats qui vous est proposée est conforme à la loi et aux statuts.
- Nous n'avons eu connaissance d'aucune opération ou décision qui constituerait une infraction à la loi sur les sociétés ou aux statuts.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Anvers, le 28 avril 2000

Klynveld Peat Marwick Goerdeler
Réviseurs d'Entreprises,
Commissaire-Réviseur

représenté par

L. Ruysen
Réviseur d'Entreprises

Calendrier Financier

96

CALENDRIER FINANCIER

19 mai 2000:	Assemblée Générale Annuelle
26 mai 2000:	Domiciliation du dividende
29 septembre 2000:	Publication des résultats du premier semestre 2000
30 mars 2001:	Publication des résultats de l'exercice 2000
18 mai 2001:	Assemblée Générale Annuelle de l'exercice 2000

Ce rapport est disponible en néerlandais, français et anglais.

Le rapport annuel, y compris tous renseignements complémentaires, peuvent être obtenus auprès de:

Tine Duyck

Kinepolis Group SA

Boulevard du Centenaire 20

B - 1020 Brussel

Tel. 02 474 27 61

Fax. 02 474 27 66

e-mail: tduyck@kinepolis.com

Le rapport est également disponible via notre site internet: <http://www.kinepolis.com>

Erratum

Préambule

des Administrateurs Délégués aux Actionnaires

3

Le **résultat net courant** de l'exploitation des complexes cinématographiques s'établit à 665 Mio BEF.

Par rapport à 1998, le recul du résultat net courant s'explique par les frais d'établissement et de démarrage supplémentaires, la baisse du nombre de spectateurs sur les marchés existants et la contribution limitée au résultat de Decatron, la société de recherche et de développement de Kinopolis Group.

Comme Kinopolis Group, en tant qu'entreprise de croissance, utilise exclusivement son cash-flow pour la réalisation des nouveaux projets et garantissant son potentiel de croissance en Europe, il nous semble indispensable que l'on accorde une grande attention à l'EBITDA et au Cash-flow net. En raison de l'ouverture accélérée de multiplexes et de mégaplexes, les frais de mise en route, comme les frais de financement et d'ouverture, pèsent davantage sur le résultat net. Le Cash-flow courant est de **1.184 Mio BEF**. L'EBITDA a progressé de 113 Mio BEF. Les marges EBITDA sur le chiffre d'affaires sont demeurées supérieures à 23%.

Erratum

Examen des bilans et des résultats consolidés pour 1999

35

Exercice au 31 décembre	1999	1998
Produits d'exploitation	7.139	6.213
EBITDA ¹	1.562	1.449
EBITDA sur le chiffre d'affaires	23,5 %	24,3 %
EBITDA sur le total des ventes et prestations	21,9 %	23,4 %
Résultat après impôts (part du Groupe)	198	268
Cashflow courant ²	1.184	1.071
Capitaux propres ³	3.856	3.849
Total du bilan	14.941	10.788

Après concertation avec la Commission Bancaire et Financière belge, Kinopolis Group a procédé, après publication dans la presse financière, à une élimination du chiffre d'affaires de Decatron, résultant de la création des projets en 1999, à hauteur de 1.461 Mio BEF, au profit respectivement des produits immobilisés et des charges directes (achat de tiers). On obtient ainsi une image plus fidèle de l'état financier.

⁽¹⁾ L'EBITDA ('earnings before interests, taxes, depreciation and amortisation') concerne le résultat d'exploitation, hors les amortissements et réductions de valeur.

⁽²⁾ Le cashflow courant (résultat de l'exercice corrigé des résultats exceptionnels et augmenté des charges calculées, telles que les amortissements et réductions de valeur) est uniformisé dans le cadre de ce rapport annuel.

⁽³⁾ Compte tenu de l'imputation de l'écart de consolidation de CinemaxX AG à hauteur de 2.980 Mio BEF (Vbis écarts de consolidation positifs imputés) et des amortissements théoriques (149 Mio BEF) correspondants.